

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

REUNION DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 26 novembre 2018 à 8 heures 47, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Le quorum est atteint. Je vais commencer par vous donner lecture des pouvoirs.

Michel Veneau a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Marc Gauthier a donné pouvoir à Thierry Flandin.

Catherine Mer a donné pouvoir à Philippe Nolot.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Alain Herteloup.

Fabienne Grandclerc a donné pouvoir à Nathalie Forest.

Nous devons désigner un secrétaire de séance.

Je propose que Carole Boirin soit désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SESSION DU 25 SEPTEMBRE 2018

M. le Président :

Avez-vous des remarques sur le PV de la Session du 25 septembre 2018 ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le procès-verbal de la Session du 25 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Je voulais vous informer que le rapport n° 12 qui concerne la Cité muséale sera examiné à 14 h 30, pour une durée d'environ 1 heure 30, en présence du maître d'œuvre. Nous aborderons donc cette délibération à la suite de la pause méridienne.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs,

Dans cette période compliquée pour notre pays, je suis heureux que nous nous retrouvions pour coconstruire et faire avancer notre département. Encore une fois, des délibérations importantes seront traitées aujourd'hui.

Période compliquée, ai-je dit. Effectivement, l'image et l'action de notre gouvernement sont de plus en plus brouillées et aujourd'hui le mécontentement se cristallise derrière l'action de ceux qui s'appellent « gilets jaunes », et qui sont en réalité de nos concitoyens en souffrance.

Je ne partage pas certaines méthodes ni certaines revendications, mais je comprends leur expression parce qu'elle reprend ce que nous disons depuis longtemps sur la France périphérique, territoire oublié avec des habitants oubliés.

Puisse ce mouvement de « gilets jaunes » faire écho à nos élites parisiennes et à les amener à réviser leurs politiques. Ne prendre en compte que les territoires métropolitains va amener notre pays au chaos parce que la colère monte et qu'elle n'est pas écoutée. M. Macron est définitivement le Président des métropoles et des gens qui vont bien.

Je dois vous parler de ce qui s'est dit au Congrès des Départements de France. De ce congrès, il ressort que de nouveau, même si c'est indirectement les départements sont remis en question. Après ce congrès, je pense qu'il faut se poser les vraies questions sur les départements et leur avenir. Je vois quatre questions à nous poser.

Première question : la méthode du gouvernement vis-à-vis des départements est-elle bonne pour la France ? Je réponds non.

Je veux rappeler au gouvernement que derrière ce qu'il appelle « la cohésion des territoires » se cache autre chose qu'une enveloppe budgétaire à raboter. Il se cache autre chose qu'une vision purement contractuelle et en définitive arithmétique de nos actions.

Ce rôle de cohésion des territoires, c'est celui des services publics, de l'Etat et des collectivités territoriales. Il est le garant de l'indispensable équilibre des valeurs fondamentales et universelles de la République, du Pacte républicain qui fonde notre vivre ensemble. Et, aux côtés de l'Etat, qui mieux que le Département, incarne, par son histoire, par ses compétences, la nécessaire continuité du Pacte républicain et l'indispensable renouvellement perpétuel de son application ?

Alors non, le gouvernement n'a pas la bonne méthode ! Il faut arrêter d'évoquer le financement des allocations individuelles de solidarité sans le début d'une solution acceptable autre que la péréquation horizontale que nous sommes prêts à faire, mais qui ne sera jamais suffisante à elle seule.

Et les sujets sont nombreux, urgents, nous les connaissons tous. Je le dis au gouvernement : nous voulons des preuves et des actes !

J'en viens à la deuxième question : sommes-nous, collectivités locales, et Département au premier chef, porteurs d'innovation et de solidarité indispensable à notre pays ? Je réponds oui.

Chefs de file des solidarités humaines : nous investissons chaque jour dans les politiques de solidarité parce que nous croyons sincèrement qu'elles sont une chance et une ressource pour nos territoires.

Chefs de file des solidarités territoriales : nous soutenons les communes pour permettre à chacun de bénéficier de services publics de qualité, quel que soit son lieu de vie.

Bref, nous créons les conditions indispensables qui permettent à chaque Français de prendre conscience qu'il appartient à un collectif. C'est l'essence de la République et de l'universalisme !

Pourtant, la petite musique que nous serions des collectivités dépassées et du passé plane toujours ... Quelle erreur !

Depuis 1982 et les lois de décentralisation, en partie écrites dans mon bureau, à quelques mètres d'ici, nous développons des savoir-faire irremplaçables, nous osons des innovations sociales et écologiques pionnières, nous engageons des expérimentations audacieuses... Et nous serions dépassés ?

Nous créons chaque jour des liens humains nouveaux, de l'activité économique locale et un espoir pour des personnes qui n'en ont plus. Qui d'autre le fait encore ?

Ce qui m'amène à la troisième question : faut-il poursuivre en 2018 sur la voie de la décentralisation ? Ma conviction est oui !

La décentralisation a représenté une conquête démocratique décisive. Grâce à elle, nous sommes passés du jacobinisme technocratique traditionnel à une vraie démocratie territoriale de proximité. Dans ce processus, la qualité de gestion publique a été améliorée. Nos collectivités fonctionnent, les services publics sont assurés, et cela pour un coût parfaitement maîtrisé ! Les collectivités territoriales, les nôtres y compris, sont beaucoup moins endettées que l'Etat, alors qu'elles assurent plus de 70 % de l'investissement public.

Nous sommes attachés à nos missions, au principe constitutionnel de libre administration. C'est pour cela que les citoyens nous ont fait confiance, pas pour exécuter le budget d'un préfet suivant les orientations du gouvernement.

Inutile de dire que la logique des contrats et l'instauration d'un taux directeur unique pour toutes les collectivités, de 1,2 %, sont inacceptables et contraires à ces principes.

Nous nous opposerons également à chacune des mesures qui affaibliront les actions que nous menons au service des territoires et de leurs habitants. Ces principes émanent de notre texte fondamental, la Constitution, et nous demandons seulement notre respect !

Finalement, la décentralisation, c'est plus de démocratie, plus de proximité et au total plus d'efficacité. On ne peut pas opposer vigueur du débat démocratique et efficacité de l'action publique. Les deux sont complémentaires : la décentralisation a imposé le contrôle de l'action publique par des élus confrontés au débat citoyen, elle a permis à la France d'entrée dans l'ère de la démocratie réelle.

Enfin, quatrième questionnement : sommes-nous porteurs d'une réponse alternative ? Je réponds encore oui.

Je crois que notre organisation institutionnelle aurait beaucoup à gagner d'une série de réformes qui se concentrent sur l'essentiel.

Il faut mettre fin à la recentralisation qui s'est imposée ces dernières années. Les collectivités locales doivent reconquérir leur autonomie financière, ce qui signifie que leurs ressources doivent être très majoritairement issues de la fiscalité et non de dotations de l'Etat ou d'autres collectivités. Cela impose une réforme fiscale pensée en amont pour restaurer cette autonomie financière et non pour répondre à des promesses mal préparées.

Enfin, les dépenses qui relèvent de la solidarité nationale – le RSA, l'APA, la PCH, les MNA – doivent aujourd'hui relever d'un engagement financier direct et important de l'Etat, plus important que ce qui nous est proposé à l'heure actuelle.

Mes chers collègues, affirmons-le : les Départements sont les acteurs quotidiens d'une France résolument tournée vers l'avenir... mais dans une République décentralisée, pour permettre la pérennité d'une telle synergie, l'Etat doit faire confiance dans la capacité d'agir des collectivités.

J'ai peut-être été un peu long sur ce sujet, mais je vous retransmets au mieux ce qui est la position de quasiment l'ensemble des Présidents de Département.

Je voulais ainsi vous dire tout cela parce qu'il y a des liens que nous ressentons tous entre la revendication des « gilets jaunes » et les problématiques de survie de nos collectivités.

Je souhaite maintenant évoquer rapidement un certain nombre de dossiers que nous allons aborder au cours de la Session.

D'abord, vous dire qu'en fin de Session, nous allons manifester notre solidarité avec le Département de l'Aude. Il y a quelques semaines, nous avons pratiqué la solidarité intradépartementale.

Aujourd'hui, nous allons voter notre soutien au Département de l'Aude avec lequel il y a un certain nombre de liens, d'abord avec André Viola, son Président, également responsable du groupe de Gauche à l'ADF, mais aussi avec Samuel Fournier qui, dans un temps pas si lointain, a été DGS de notre Département.

Ils m'ont dit combien était terrible ce qui s'était passé dans leur département avec, je vous le rappelle, le décès de 15 personnes, mais aussi des dégâts considérables.

Nous allons procéder aujourd'hui également à l'affirmation de notre adhésion à Agrilocal. Agrilocal a été présenté à quelques-uns d'entre vous il y a quelques semaines par M. Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. C'est un très bel outil pour continuer à travailler sur la problématique des circuits courts, et je souhaite que ce dispositif soit opérationnel en tout début de l'année 2019.

Vous savez que les circuits courts ne sont pas le remède miracle aux difficultés de notre agriculture, mais vous savez aussi que c'est un signe important envoyé à tous les Nivernais pour leur dire qu'il faut réfléchir à la provenance et à la qualité des produits de notre alimentation. Favoriser les circuits courts, c'est une offre de bien être à nos habitants.

Les problématiques financières sont toujours importantes pour notre collectivité.

Nous allons également prendre une Décision Modificative au budget 2018. Cette Décision Modificative va nous permettre d'ajuster nos dépenses et nos recettes dont vous savez que, pour beaucoup d'entre elles, elles sont fluctuantes.

Nous avons l'occasion d'apporter politique par politique les ajustements nécessaires à partir du moment où à cette époque de l'année les prévisions se rapprochent de la réalité.

Mais bien sûr, sans aucun doute, le gros morceau de la Session consistera à l'adoption de l'avant-projet définitif de la Cité muséale de Château-Chinon. Je vais vous proposer de l'approuver et de l'adopter,

d'arrêter le montant des travaux et la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Je sais que ce projet prête à discussion. Je sais que l'on met en cause sa nécessité, que l'on a des doutes sur son modèle économique. Aussi, je vais vous donner mes arguments pour vous inciter à voter à l'unanimité ce projet.

Je veux d'abord vous dire que dans cette période difficile, troublée, il faut manifester et inlassablement continuer à avoir des projets culturels structurants.

A l'heure où l'on note un recul des idées démocratiques, il nous faut investir le culturel, outil majeur de l'émancipation de nos concitoyens. On m'a dit à Château-Chinon que je ferais mieux d'investir dans les routes départementales, et bien je souhaite investir dans les routes départementales, mais aussi dans les développements culturels, car, lorsque nous ne nous occuperons plus que des routes, nous entrerons dans l'obscurantisme.

Et puis Château-Chinon et son territoire ont besoin qu'on l'aide. Il y a huit jours, à l'occasion de la tournée santé, nous avons pu comprendre combien ce territoire était en difficulté. S'il y a aujourd'hui un certain bourg qu'il faut soutenir, c'est Château-Chinon et ce projet va redonner de la hauteur à la ville, de la fierté et de l'ambition à ses citoyens.

La Cité muséale va ainsi être un axe majeur de développement touristique de tout ce territoire. En mettant cette offre culturelle et touristique au milieu d'un cercle qui va comprendre Bibracte, Autun, les Grands Lacs et Vézelay, nous allons permettre à Château-Chinon de se hisser à la hauteur de ces institutions et de les compléter.

Et puis, je pense qu'il est possible d'être sceptique devant ce projet, mais ceux qui sont sceptiques sont les mêmes que ceux qui l'étaient devant le Circuit de Magny-Cours ou Bibracte, là où le pari a été gagné. Alors nous faisons le pari de la Cité muséale.

Enfin, j'ai demandé et obtenu des collectivités locales qu'elles s'investissent dans le projet pour en diminuer le coût pour le Département. J'attends d'elles qu'elles s'investissent aussi dans le fonctionnement du site. Aujourd'hui, l'engagement financier du Département n'est plus que de 5 M€. De plus, l'engagement de la communauté de communes montre que localement aussi on croit au projet.

Voilà, j'espère vous avoir convaincu et qu'aujourd'hui nous allons prendre une décision importante pour notre département et pour ce territoire du Morvan. Je vous en remercie d'avance.

Pour finir, un petit mot sur mon fil rouge, la santé.

Je vous invite, vous les élus, mais aussi tous les Nivernais qui le souhaitent, à venir faire le 29 novembre à 9 heures à Varennes-

Vauzelles, salle Gérard Philippe, le bilan de santé de la Nièvre, avec M. Pribile, Directeur de l'ARS, M. Scherrer, Directeur du CHAN, les Drs Lemoine et Bouillot et moi-même.

Nous répondrons pendant deux heures et demie à toutes les questions relatives à la santé dans la Nièvre. Ensuite, nous proposerons aux Nivernais de nous rejoindre au sein d'une association pour défendre leur accès à la santé et l'égalité des soins. Cette création fera d'ailleurs l'objet d'une délibération tout à l'heure.

Merci de votre écoute.

Je vous estime.

Je vous donne maintenant la parole, si vous le souhaitez.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La Session d'aujourd'hui est la dernière de l'année 2018, une année qui fut marquée socialement par de nombreux bouleversements, dont le plus récent n'est autre que les « gilets jaunes ».

Nous ne pouvons que constater le désaveu de la classe politique, avec des mouvements de fronde populaire, des affaires politico-financières permanentes et un exécutif le plus impopulaire de la 5^{ème} république après 18 mois de mandat.

C'est également la souffrance des élus locaux. Pour rappel, un maire sur deux ne repartira pas en 2020. Et on enregistre également 55 % de démissions à mi-mandat.

La pression fiscale ne fait que s'accroître chaque jour un peu plus, alors même que l'Etat demande en permanence aux collectivités locales des efforts supplémentaires.

Le but ici n'est pas de dresser un tableau pessimiste de la situation, même si elle l'est, mais de montrer combien le contexte s'est assombri en un an, et combien les décisions prises dans cette assemblée sont importantes.

J'ai eu l'occasion de constater la réalité de ce tableau à travers de nombreux échanges lors du dernier Congrès des Maires qui vient de s'achever à Paris. C'est pourquoi il est important de rappeler que le Conseil départemental est la collectivité qui s'est vue dotée de la compétence sociale, et aujourd'hui plus que jamais nos concitoyens ont besoin d'être soutenus.

Malheureusement, nos ressources s'épuisent également, et c'est là qu'apparaît la véritable définition de « gouverner » : « *Gouverner, c'est faire des choix, si difficiles que soient ces choix* », disait Pierre Mendès France.

Cela fait désormais de nombreuses années que, nous, opposition, observons les choix que vous faites en temps qu'exécutif, et nous

n'avons pu que constater que, hélas, nous n'avons pas toujours, évidemment, les mêmes priorités.

Ainsi, aujourd'hui, alors même que l'ensemble du pays souffre, nous ne pouvons qu'être dubitatifs quant à l'intérêt réel d'un projet, disons, aussi pharaonique que la Cité muséale de Château-Chinon.

La vue de la propension qu'a le budget alloué à ce projet de s'accroître en permanence ne peut que rendre songeur. Mais je crois que nous aurons des éclaircissements cet après-midi sur ce dossier.

Enfin, pensez donc, le budget alloué en 2009 était de 1,8 M€ HT. Nous en sommes désormais à plus de 10 M€. Il est compréhensible, à partir de là, que notre institution ne dispose plus par la suite de suffisamment de fonds pour certaines infrastructures qui lui sont nécessaires. Alors, évidemment, je n'appuierais pas sur la voirie, parce que l'on va encore me taxer d'obscurantiste. En effet, avec 12 M€, nous pourrions presque financer l'intégralité du prolongement de la RN 7 en 2 X 2 voies.

Il est aisé de lancer de nouvelles associations sur chaque élément manquant dans la Nièvre, et dont elle a besoin. Une association pour la RN 7, une association pour la santé, une association pour faire du marketing territorial ; mais, dans les actes, comment cela se traduit-il ? Par une absence de moyens alloués, et finalement des coquilles vides, car les fonds sont utilisés ailleurs.

Dans cette création de Cité muséale, qui nous dit qu'il faut présenter et valoriser l'image de François Mitterrand, on est proche, peut-être, du culte de la personnalité, et très éloigné des préoccupations et des besoins des Nivernais.

Nous ne disposons pas de fonds pour mener notre politique d'investissements, mais nous allons allouer une somme de 20 000 € au Département de l'Aude. Nous voterons quand même, évidemment, cette délibération. Certes, nous partageons votre position sur la situation de nécessité absolue de ce département si fortement touché, mais on pourrait quand même remarquer que ce sont des prérogatives de l'Etat. Je sais qu'il s'est quand même engagé pour 16 M€. Mais nous viendrons quand même en aide, bien sûr, aux habitants de l'Aude et à nos collègues.

Toutefois, vous devez bien admettre que, là encore, sans parler de priorisation inadéquate, il est complètement aberrant que vous réduisiez le montant alloué de manière individuelle aux sportifs de haut niveau au motif qu'ils deviennent trop nombreux. Cet accroissement de bénéficiaires témoignerait plutôt de la bonne dynamique sportive du territoire, sachant que le sport est un vecteur d'attractivité fort. D'ailleurs, j'aimerais attirer l'attention de l'assemblée sur le panneau qui orne le parking du Cabinet. Ce panneau indique avec fierté que la Nièvre est le premier département de France en nombre de licences sportives par habitant. Donc, c'est un peu dommage, finalement, que nous réduisions notre

accompagnement à ces sportifs de haut niveau, mais je sais que vous avez souhaité rester dans une enveloppe constante.

Aujourd'hui, nous sommes tous réunis afin de débattre sur une vingtaine de rapports, qui ont tous des incidences sur nos concitoyens. Le rapport qui va le plus impacter leur vie est bien évidemment la Décision Modificative n°2 du budget. Cette DM porte sur une somme importante, et une fois encore nous ne pouvons que constater combien vos services se montrent particulièrement pessimistes lors des estimations de dotations que nous allons percevoir, puisque, comme chaque année, la DM porte sur des dotations supplémentaires.

Pour autant, là encore, c'est avec un sentiment de déjà vu que nous constatons que les investissements sont reportés. Autrement dit, on obtient plus, et pourtant on choisit de réduire les dépenses, pour stabiliser le budget et respecter les règles du contrat passé avec l'Etat. Pourrait-on en comprendre que les recettes avaient été sciemment sous-évaluées et les dépenses surévaluées ? Nous pouvons au moins nous interroger sur cela.

A cela, s'ajoute bien évidemment le projet de cette Cité muséale, qui nous paraît vraiment disproportionné par rapport à nos capacités financières, et qui, une fois de plus, pour parapher notre Président, coûte « un pognon de dingue ! »

Nous avons pleinement conscience du vecteur de développement que constitue la culture. Elle constitue l'une des rares productions indélocalisables, offrant par ailleurs une très forte valeur ajoutée. Toutefois, à cet instant précis, la Cité muséale de Château-Chinon est-elle réellement ce dont on a besoin et ont besoin les Nivernais ?

Pour notre groupe, c'est clairement non ; et surtout pas à ce prix.

Oui, la Nièvre a besoin d'investissements culturels forts, mais il s'agit d'investir dans la culture sur d'autres choix qui sont peut-être possibles. Nous nous permettons de rappeler que les travaux du Théâtre de Nevers ont coûté 2,6 M€ ; les travaux de la Maison de la Culture 5,6 M€ ; les « tournées d'alimentation générale » culturelles, 30 000 €. Autrement dit, avec 12 M€, nous aurions peut-être pu faire 40 fois plus de « tournées d'alimentation culturelle », financer intégralement les travaux du Théâtre de Nevers et de la Maison de la Culture, et le sport, tout en ayant encore de l'argent à investir dans d'autres projets, comme le financement d'écoles de musique, d'ateliers de théâtre ou de peinture, par exemple.

Pour rappel, le Musée du Septennat, c'est moins de 15 000 visiteurs par an, et le Musée du Costume, moins de 5 000 visiteurs. La fréquentation de ces deux musées est en baisse depuis des années. Par conséquent, il s'agit d'investir 12 M€ pour moins de 20 000 personnes. Peut-être que c'est faire de « l'entre-soi », là où l'art, la culture, mettent en avant le partage. Investir 12 M€ dans ce projet surdimensionné, au final, c'est léser la vitalité du tissu associatif

nivernais, alors que nous devrions l'entretenir et l'aider à se développer.

Comme je vous le disais, « gouverner, c'est faire des choix. » Malheureusement, vos choix, nous ne les comprenons pas, et nous ne le partageons pas. Ils semblent faits pour répondre à une minorité, et non aux besoins du plus grand nombre. Or, ce qui doit conduire chacun des choix que nous prenons en tant que collectivité, c'est bien le bien-être du plus grand nombre, et c'est pourquoi nous voterons, concertant ce dossier, contre... A moins que vous nous apportiez des arguments tellement forts cet après-midi... Mais j'en doute.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Joly :

Monsieur le Président, chers collègues

Comme vous l'avez rappelé avant moi, on ne peut pas commencer cette Session sans rappeler le climat social dans lequel aujourd'hui se trouve notre pays.

S'agissant tout d'abord du climat au sein des institutions locales, je voudrais, comme vous l'avez fait, rappeler que les trois associations principales d'élus locaux, l'association des maires de France, l'association des départements de France, l'association des régions de France, mais également l'association des maires ruraux ont décidé de faire front face à la politique gouvernementale menée à destination des institutions locales.

Le Congrès des Maires de France, cela a été rappelé également, avait comme thème cette année, témoignant des inquiétudes, « Décentralisation, déclin ou audace ». Il s'agissait de mettre en interrogation la question de la décentralisation et la nature de cette décentralisation. Il y a, c'est clair, à travers cette interrogation un doute de la part des élus vis-à-vis de la politique gouvernementale et des relations que le pouvoir central veut entretenir avec les élus locaux, et qu'illustrent les craintes, fondées, d'une réduction de l'autonomie financière des collectivités locales.

Les communes se voient restreintes en termes d'autonomie fiscale, avec la disparition de la taxe d'habitation, dont on nous dit qu'elle sera compensée à l'euro près, ce que l'on veut bien croire, mais on sait très bien qu'à terme, le sujet de ce montant de compensation risque d'être questionné.

En matière d'autonomie de notre département, le gouvernement a imposé le carcan de la limitation de l'augmentation des dépenses à 1,2 %.

Autant d'éléments qui témoignent effectivement de ce doute, parfois de cette déconsidération, parfois condescendance, voire de défiance du pouvoir central vis-à-vis des élus locaux et sur leurs capacités à gérer

au mieux les compétences et les services à destination des populations dont ils ont la responsabilité.

Climat social dégradé, bien évidemment, qui va au-delà des responsables élus, et qui s'exprime depuis maintenant plus d'une semaine autour du mouvement des « gilets jaunes », particulièrement suivi dans le département de la Nièvre, et dans l'ensemble des territoires ruraux.

Une étude récente, réalisée par le démographe Hervé Le Bras, témoigne que la Nièvre a été un département, où proportionnellement à sa population, le mouvement des « gilets jaunes » a été le plus suivi. C'est dans la « diagonale du vide », c'est-à-dire celle qui va des Ardennes aux Pyrénées-Atlantiques, dans laquelle nous nous trouvons, que le mouvement des « gilets jaunes » a été le plus suivi. Cela exprime un sentiment de relégation, de fracture sociale, de fracture territoriale que nous ressentons ici.

Mais que l'on ne s'y trompe pas ; ce n'est pas une contestation contre la fiscalité en elle-même. C'est une contestation contre la fiscalité en ce qu'elle réduit le pouvoir d'achat. Et ce n'est pas non plus une contestation visant à ne pas prendre en compte les enjeux écologiques.

Ici, comme dans d'autres territoires ruraux, on demande plus de services publics, en matière de santé, en matière d'éducation. On demande des services de l'Etat en accompagnement du développement des territoires, et je pense en particulier à la réduction du réseau des finances publiques, avec des services qui ont été dans l'incapacité à nous accompagner dans les fusions d'intercommunalités. Nous demandons également des services dans les directions départementales des territoires, ces anciennes DDAF et DDE, qui aujourd'hui sont exsangues, et qui voient malheureusement leurs fonctions réduites à des fonctions de contrôle pour l'essentiel.

On sait ici comme ailleurs que les services se financent par l'impôt. On sait ici aussi que les enjeux écologiques sont réels et qu'ils sont devant nous. Qui ne veut pas le meilleur pour son environnement ? Qui ne veut pas le meilleur pour l'alimentation, que ce soit pour soi ou pour les siens ?

Deux choses cependant, le sentiment d'une injuste répartition de la charge fiscale depuis la suppression de l'impôt sur la fortune. Suppression de l'impôt sur la fortune, d'ailleurs, qui concerne les plus riches parmi les plus fortunés, puisque l'immobilier, lui, reste taxable. Or, on sait que, sur nos territoires, ceux qui ont un peu de patrimoine, c'est d'abord un patrimoine immobilier.

Sentiment d'injustice avec la mise en place de cette « flat tax », qui est une fiscalité forfaitaire sur les gains liés aux placements.

A contrario, l'augmentation de la CSG, qui touche aussi les moins riches.

Mais, au-delà de cela, d'une manière plus générale, ce qui est contesté aujourd'hui, c'est la réduction du pouvoir d'achat constatée depuis des années, et renforcée par les décisions gouvernementales les plus récentes.

Une réduction ou une insuffisance de pouvoir d'achat, qui se dégrade depuis plusieurs années, avec la dérégulation du marché du travail, la concurrence sociale entre les pays, parfois même entre pays européens, et qui tire vers le bas les salaires et les revenus en général des plus modestes.

Un pouvoir d'achat qui ne suffit plus à prendre en compte des dépenses qui aujourd'hui relèvent du nécessaire, et qui n'existaient pas il y a quelques années, mais qui sont indispensables pour vivre dans son temps. Je pense en particulier aux abonnements de téléphonie mobile et internet.

Et puis, à côté de cela, également, contrairement aux discours gouvernementaux, le ruissellement ne marche pas ! Définitivement pas ! En témoigne la situation qui s'est dégradée au cours de ces 18 derniers mois. Les « premiers de cordée » est une expression méprisante. Nous sommes d'égale dignité humaine, dans nos tâches, dans nos responsabilités, dans nos fonctions dans la société !

Qu'on ne s'y trompe pas non plus, c'est aussi pour ce mouvement des « gilets jaunes », le sentiment que les caractéristiques de nos territoires ne sont pas prises en compte. Cela a commencé avec les critiques des petites communes ou leurs remises en cause. Les 80 km/h appliqués sans discernement. Bien évidemment, loin de nous l'idée de ne pas être attentifs au nombre de morts sur les routes et aux blessés, toujours trop nombreux.

Et puis aujourd'hui, cette augmentation là aussi, sans discernement de la fiscalité pour faire changer les comportements en matière de transports. Mais, où sont chez nous les transports collectifs ? Où se trouve le covoiturage en nombre suffisant ? Même si nous avons sûrement des efforts encore à faire dans ce domaine ici même, la voiture restera chez nous, et pendant longtemps, sinon toujours, le premier moyen de déplacement.

Cela se traduit par une voiture, voire deux voitures par ménage. Ceci est une des explications des charges énergétiques sur nos territoires nettement supérieures à ce que l'on constate en moyenne en France. Nous avons ici les dépenses énergétiques qui représentent 25 % du revenu des ménages, alors qu'à l'échelle nationale, on est entre 15 et 17 %.

Cette absence de prise en compte des caractéristiques de nos territoires s'illustre par le désengagement de l'Etat. En témoigne récemment la perspective de disparition de l'antenne AFPA de Nevers, alors même que l'on sait que cet organisme de formation est indispensable à l'économie locale, pour permettre d'avoir des gens formés en rapport avec les caractéristiques de l'économie de notre territoire. Je pense en

particulier au bois, à la métallurgie ou encore à l'automobile, autant de formations qui nécessitent des plateaux techniques importants, et qui sont difficiles à rentabiliser.

Désengagement de l'Etat que l'on peut constater, cette année encore, avec les crédits relatifs à la prolongation de l'A 77 dans notre département, crédits qui relèvent de l'Etat et qui n'ont pas été délégués, alors qu'on nous les annonçait depuis le début de l'année.

La fracture territoriale, nous l'avons déjà évoquée à plusieurs reprises dans ce département. Elle a été mise en évidence par le géographe Christophe Guilluy qui parle de la France périphérique dans laquelle nous nous trouvons.

Le risque, nous le connaissons, c'est de passer du sentiment d'abandon, d'oubli, de mépris à la réaction de sécession, ce vers quoi nous allons en ce moment, et qui pourrait se traduire à l'occasion des prochaines élections européennes.

Et pourtant, une étude du début de l'été montre que 70 % des Français considèrent que la question rurale doit être au cœur des politiques publiques.

Au nom du groupe socialiste et apparentés, je tiens à faire connaître aujourd'hui, comme nous l'avons déjà fait il y a quelques jours, notre compréhension de la colère qui s'est exprimée ce week-end et le week-end précédent dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes ».

Les conseillers départementaux comprennent d'autant plus cette colère que cela fait des années qu'ils constatent et alertent les services de l'Etat sur l'abandon des territoires, la fermeture des services publics, ce sentiment de relégation de cette France que l'on dit périphérique qui manifeste aujourd'hui ses inquiétudes.

Du bouclier rural aux Nouvelles Ruralités ou encore au village du futur, pourtant la Nièvre propose des solutions concrètes.

Rappelons que les services du Conseil départemental, et cette Session en témoigne encore, sont les derniers services publics partout où l'Etat s'est désengagé, et ce constat plaide pour une meilleure prise en compte de nos territoires ruraux, de leurs difficultés et de leurs attentes par le gouvernement.

Le Conseil départemental est là pour exprimer les attentes des Nivernais, et c'est ce que nous continuerons de faire. Nous l'avons fait la semaine dernière à l'occasion de la seconde tournée santé dans le Sud Nivernais et le Sud Morvan. Nous le ferons encore cette semaine avec la journée santé à Varennes-Vauzelles. Les services publics sont essentiels ; ceux de la santé particulièrement.

Alors, nous attendons des réponses à cette problématique particulière, qui nous touche toutes et tous. Il y a une perspective qui a été annoncée d'un hélicoptère à Nevers, que nous revendiquons les uns et les autres, d'une manière unanime dans cette assemblée ; cette

perspective reste ouverte. La Présidente de Région nous disait que les choses semblaient bien avancer, lors de sa visite la semaine dernière. Nous espérons que le directeur général de l'ARS, à la fin de la semaine, sera en mesure de nous confirmer cette perspective.

L'association pour une Nièvre en bonne santé est une initiative, encore portée par le Conseil départemental. C'est une démarche citoyenne, une nouvelle, initiée par le Conseil départemental, comme « je suis la Nièvre ». Il s'agit de continuer à se mobiliser, acteurs de la santé, mais également population dans son ensemble. Il s'agit d'imaginer de nouvelles réponses, mais il s'agit aussi d'exiger, voire parfois de contester, y compris de manière contentieuse, pour que nous ayons un égal accès à la santé.

Les services publics, c'est effectivement le Département qui s'attache à apporter des réponses au désengagement de l'Etat. Nous aurons aujourd'hui à nous prononcer sur l'Agence Technique Départementale, qui fait suite au service mis en place d'année en année pour compenser ce désengagement de l'Etat. C'est une nouvelle étape qui est franchie, et qui permettra d'avoir une gestion partagée avec l'ensemble des collectivités concernées de cet outil à l'échelle départementale. L'ingénierie territoriale est fondamentale. Fondamentale pour la mise en œuvre de nos projets techniques, mais fondamentale aussi pour mettre en œuvre nos stratégies de projets à l'échelle de nos territoires. C'est une revendication fondamentale, et il est dommage que cette année l'Etat n'ait pas continué à financer de l'ingénierie territoriale comme il l'avait fait au cours des dernières années, alors même que cette possibilité restait offerte.

C'est une demande récurrente, qui prenait la forme, en tant que proposition, d'une agence de l'ingénierie de l'Etat. Il se trouve que le gouvernement a accepté de porter cette perspective en créant une Agence de la cohésion des territoires, qui est en cours de finalisation. Elle est à la fois porteuse d'inquiétudes et de perspectives et de potentialités. Inquiétudes, c'est que le risque soit d'une réduction des moyens à travers la concentration d'un certain nombre de services existants, qu'il s'agisse de ceux du CGET ou de ceux du CEREMA. Une perspective aussi intéressante, si davantage il s'agit d'une véritable agence de la facilitation qui vienne accompagner les ingénieries territoriales que nous pourrions renforcer à travers les moyens qui nous seront accordés. Les deux volants de cette perspective sont indispensables.

S'agissant de cette Agence de la cohésion des territoires, si l'on veut qu'elle fonctionne parfaitement bien, il serait souhaitable qu'elle se trouve sur un territoire rural, pour qu'elle puisse regarder les problématiques rurales depuis nos territoires, depuis la province, et qu'elle puisse éventuellement regarder également les problématiques métropolitaines à partir du monde rural.

C'est la raison pour laquelle, si vous en étiez d'accord, nous pourrions aujourd'hui porter la candidature du département de la Nièvre pour

être lieu d'implantation de cette Agence nationale de la cohésion des territoires. Je vous demande que nous nous prononcions sur ce sujet au cours de cette Session.

Dernier point, si vous le voulez bien ; nous aurons à évoquer un certain nombre de sujets, que les uns ou les autres ont déjà évoqués dans leurs propos liminaires, et sur lesquels nous reviendrons au cours de cette Session. Je voudrais simplement évoquer une chose ; celle du schéma des services au public, sur lequel nous aurons à nous prononcer. Le diagnostic, bien évidemment, nous convient pour l'essentiel, mais quels sont les moyens qui nous seront octroyés pour le mettre en œuvre ? C'est cela, la vraie question. Des schémas, nous en faisons. Si nous ne disposons pas des moyens pour les mettre en œuvre, cela ne sert pas à grand-chose !

Je ne reviendrai pas sur la plupart des autres sujets. Un mot simplement s'agissant de la Cité muséale de Château-Chinon, puisque nous aurons le temps cet après-midi d'en dire deux mots ; essayons intellectuellement à la fois d'être rigoureux, honnêtes, exigeants sur la manière d'aborder ce dossier.

A la fois il s'agit d'un équipement, de l'immobilier, mais derrière il y a un contenu, il y a un enjeu de rayonnement du territoire.

Il s'agit d'un projet de territoire global, qui à la fois concerne Château-Chinon, le Morvan, mais également la Nièvre, qui s'inscrit dans une logique régionale, qui veut que ce soit parmi d'autres lieux de notre département un phare pour notre territoire qui participe aussi à sa reconnaissance.

Le dernier mot, s'il vous plait, aux agents de notre Département, pour les remercier pour le travail qu'ils réalisent et dont nous pourrions prendre connaissance avec le rapport dédié qui nous est soumis. Même si au cours de l'année nous voyons le travail accompli, il est mis en valeur par ce rapport d'activités, à la fois beau sur la forme et intéressant sur le fond.

Je vous remercie.

M. le Président :

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je ne voudrais pas être redondant par rapport aux interventions qui ont été faites, et que je partage, pour la plus grande part, en ce qui concerne celle de Patrice Joly, sur le plan local.

En préambule à votre propos, vous avez affirmé haut et fort que le Département était le chef de file des solidarités humaines et territoriales. A ce niveau-là, vous avez affirmé clairement quelles étaient les compétences à l'intérieur desquelles nous évoluons, et pour

lesquelles nous faisons sans doute avancer cette démocratie locale de proximité que vous avez évoquée.

La seule chose que l'on puisse regretter, c'est que la loi NOTRe, qui a été bâclée par les parlementaires, a considérablement rogné nos possibilités d'actions, et vraisemblablement dans les années qui viennent, il faudra qu'il y ait une véritable réflexion qui s'entame à ce niveau-là.

Derrière votre propos, également, j'ai senti cette volonté, que nous partageons, d'une réforme fiscale en profondeur, et non pas cette espace de « bricolage » qui est en train de s'effectuer, en particulier avec la suppression potentielle de la taxe d'habitation.

En ce qui concerne l'avant-projet de la Cité muséale de Château-Chinon, nous aurons largement le temps de nous exprimer cet après-midi.

La seule chose que je puisse constater, c'est que le secteur de Château-Chinon est en grande difficulté économique, et qu'il faut que nous soyons imaginatifs, en utilisant toutes les potentialités de ce territoire pour ramener une véritable activité dans le secteur de Château-Chinon.

Sur l'avant-projet, j'ai fait partie du jury, d'ailleurs, qui a choisi ce projet. C'est un projet équilibré, et qui fait appel à un certain nombre d'autres partenaires que le Département, en allégeant donc considérablement la charge du Conseil départemental.

Une dernière remarque sur le projet départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Nièvre. Lors de la commission Solidarité, j'avais émis quelques réserves sur ce projet, en disant que c'était un catalogue de bonnes intentions. Je m'en suis d'ailleurs entretenu avec le Président. J'ai tout de même noté à travers ce document votre volonté de faire avancer la Nièvre et d'offrir aux Nivernais les meilleurs services et la meilleure accessibilité.

Je vois que ce document a été également signé par le Préfet de la Nièvre, sans que l'Etat apporte véritablement des contreparties aux propositions qui sont faites. Pis ! On s'aperçoit à travers les suppressions de classes, les suppressions de perceptions, les suppressions de services de proximité, que, lorsque l'Etat met sa signature sur ce document, il est en totale contradiction avec la réalité des faits dans ce département.

Je souhaite que cette Session, qui n'est pas une Session sur un débat d'orientations budgétaires, mais sur des questions précises, se déroule avant tout dans le souci de l'intérêt des Nivernais. C'est bien pour cela que nous avons été élus, et que nous siégeons autour de cette table.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Très brièvement. Simplement pour dire que, s'il n'y a pas d'unanimité, visiblement, sur la Cité muséale, au moins je me réjouis qu'il y ait une unanimité sur les « gilets jaunes ». C'est déjà cela.

Ce mouvement des « gilets jaunes », c'est vraisemblablement aussi le fruit de la condescendance. Il faut la relever, et il faut la condamner. Les Français et les ruraux ne se résument pas à quelques boboïstes parisiens, qui sont en train de saccager la France, et de la jeter dans les bras de qui nous savons.

M. Morel : Dernière remarque, tout de même, qui sort de l'actualité. Je pense que nous devrions être inquiets quand nous constatons qu'aux dernières élections élisant le remplaçant de M. Valls, seulement 18 % des électeurs se sont manifestés, et que 82 % se sont abstenus. Ceci va tout à fait dans le droit fil de ce que vous avez exprimé.

M. le Président : Je partage tout à fait. Pour moi, le plus gros problème, au niveau du mouvement des « gilets jaunes », c'est que l'on ne sent pas de débouché politique. C'est la première problématique. On est amené maintenant à être dans un monde où l'on abandonne l'organisation, puisque l'organisation ne serait pas bonne, mais, quand il n'y a plus d'organisation, je pense qu'il est difficile d'organiser un débouché politique. Et ce qui est peut-être le plus inquiétant, pour les jours et les semaines et les mois qui viennent, c'est l'absence à la fois de débouché politique et d'offre politique, qui pourrait effectivement satisfaire correctement les personnes qui aujourd'hui se révoltent. Je dis que nous comprenons leur révolte. Nous, élus, ici, à longueur de Sessions, à longueur de Commissions Permanentes, nous regrettons en permanence le désengagement de l'Etat, la situation dans laquelle se retrouvent nos habitants. Finalement, il y a longtemps que nous pouvons dire que nous sentons arriver ce qui se passe. C'est quelque chose qui mature depuis longtemps, et qui aujourd'hui prend une forme qui, effectivement, nous inquiète un peu, car nous comprenons leurs problématiques, sauf que nous avons du mal à voir quel va être le débouché politique, la forme que cela va prendre ; et il est vrai que l'on est tous un peu dans le désarroi par rapport à cela.

M. Flandin : Simplement, pour compléter, Monsieur le Président, par rapport à vos propos. Ce que je crains, c'est ce que ce soit un jeu sciemment calculé. Cela m'inquiéterait encore davantage.

M. le Président : La parole est à Patrice Joly.

M. Joly : Je me permets d'insister, par rapport à mon propos liminaire. Il y a maintenant plus d'une dizaine d'années que l'on a déjà sonné l'alerte.

Il y a eu la proposition du bouclier rural de notre collègue Fabien Bazin. Nous avons aussi pris l'initiative, avec d'autres Départements, en 2015, de faire les Etats généraux de la ruralité, à Nevers, où plus de 800 personnes étaient présentes. Ce mouvement continue, s'élargit. Aujourd'hui, je peux vous dire qu'en termes de sensibilités politiques, tout le monde s'y retrouve. Demain, au Sénat, un groupe se crée, composé de l'ensemble des sensibilités politiques, pour traiter des questions de la ruralité globalement, avec la perspective de demander au gouvernement de proposer une loi sur les territoires ruraux, comme il y en a sur la ville.

Nous avons cette capacité à imaginer l'avenir de nos territoires. Nous faisons preuve d'imagination, de créativité, ici et là, sur le Pays Nivernais Morvan, mais cela a vocation à s'élargir également, avec les Villages du Futur. Nous faisons des efforts, mais, en face, il n'y a pas cette écoute-là.

Sur la question du débouché politique, moi aussi je veux pointer la responsabilité du gouvernement et du Président de la République, qui ont cette responsabilité d'essayer d'organiser aussi le dialogue avec un mouvement qui est disparate, dont les revendications selon les endroits sont aussi disjointes. Ils ont aussi cette responsabilité d'aider à structurer le dialogue politique.

On ne peut que regretter, lorsqu'une organisation syndicale représentative fait une proposition de dialogue, et tend la main pour que ce dialogue soit réalisé, qu'ils ne prennent pas cette main, et qu'ils ne trouvent pas le moyen, justement, d'aller un peu au-delà.

Il y a cette responsabilité aussi de ceux qui aujourd'hui gouvernent le pays d'aider à la structuration et à ce dialogue. Bien évidemment, c'est une conversion à 180 °, une sorte de révolution. Mais on nous annonçait qu'il y avait une capacité de révolution avant les élections.

On voulait faire fi des corps intermédiaires. On s'aperçoit que, pour dialoguer, effectivement, avec les Français, dès lors qu'il y a un nombre important, il faut des représentants, et des représentants qui soient le plus représentatifs. Il appartient, en fait, à ceux qui gouvernent d'aider à l'organisation de ce mouvement.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Sans vouloir relativiser, je pense que vous vous souvenez tous de ce livre qui est sorti en 1947, qui s'appelait *Paris et le désert français*. En 2018, on est passé de « Paris et le désert français » à « Paris et le diesel français ». La question de la ruralité est quand même consubstantielle à l'action publique dans ce pays depuis de très nombreuses années. Or, là, on subit un coup d'accélérateur politique, qui est quand même très lié à une idéologie dont, au fond, nous tous souhaitons sortir depuis maintenant plusieurs années. La logique n'est plus la façon de

faire de l'action publique, ce n'est plus de l'idéologie, ce sont des actions concrètes.

Je souhaite vraiment que l'on puisse mettre symboliquement le pied sur l'accélérateur sur la proposition de Patrice Joly que la Nièvre se porte candidate à l'accueil de la future Agence de la cohésion des territoires. On est vraiment sur un sujet de pure logique. Ce sera un marqueur pour ce gouvernement que d'entendre et d'accepter qu'une agence qui travaille à la cohésion des territoires soit implantée dans un des territoires les plus ruraux du pays. Et non seulement un des territoires les plus ruraux du pays, mais un territoire qui, depuis très longtemps, a pensé l'aménagement du territoire. D'abord avec les lois sur la décentralisation, qui ont été mises en œuvre, même si chacun ressent ce mouvement qui pousse à décentraliser les choix publics. Philippe Morel le disait, sur la loi NOTRe, qui fixe les règles du jeu, il est clair que le Département, aujourd'hui, au regard des compétences qui sont les siennes, doit muer ou accepter un temps d'adaptation de ce qu'il faisait avant par rapport à ce que la loi aujourd'hui lui demande de faire, mais qui est cependant très riche. La question des solidarités, la question de l'âge, le travail que nous menons aujourd'hui autour de la Maison de retraite du futur ; je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup de territoires en France qui menèrent ce type de réflexion.

Pour revenir sur ce séquençage de la réflexion nivernaise, qui a associé tout le monde, au fond, parce que nous nous sommes nourris des discussions que nous avons pu avoir notamment au sein de cette assemblée, quand nous avons travaillé ensemble sur la proposition de loi visant à instaurer le bouclier rural pour des territoires d'avenir, c'est bien aujourd'hui, dans ce pays – je ne parle pas uniquement de la Nièvre –, le seul texte qui propose une politique publique de la ruralité. Il est soutenu et développé avec le travail autour des Nouvelles Ruralités, où, là encore, c'est la Nièvre qui propose une réflexion commune tous azimuts, en peut-être meilleure collaboration ou meilleure entente avec ce que peut être le système urbain dans notre pays.

Enfin, ce qu'évoque aujourd'hui Patrice Joly – car peut-être que lui ne peut pas le dire, car on sait que c'est lui qui a mené cette initiative – : dans la Chambre haute en France, ce travail de rassemblement autour des questions rurales. Très franchement, je ne connais pas de territoires ou de départements dans notre pays qui aient connu une telle continuité de la réflexion, de la réflexion positive et concrète, sur ce que doit être la ruralité moderne. De ce point de vue, je pense que nous sommes tout à fait légitimes – en tout cas, beaucoup plus que les autres territoires – à faire cette demande, qu'il faudrait argumenter, d'ailleurs, pour partie, de ces éléments de réflexion que nous avons construits ensemble, car c'est bien des élus de ce Département qui ont mené cette réflexion. Relisez ce que François Mitterrand évoquait sur la décentralisation ; ce sont bien de ces réflexions de terrain que sont sorties ces propositions nationales.

M. le Président : La parole est à Carole Boirin.

Mme Boirin : Je suis un peu sceptique ce matin sur la volonté de récupération politique des « gilets jaunes ».

Je considère quant à moi que vous détournez un peu le débat sur la ruralité, alors que ce n'est pas vraiment le débat. Cela fait des années que l'on dépouille le territoire, et que les gens ne disent rien.

Les gens aujourd'hui manifestent parce qu'ils ne peuvent plus vivre, et parce qu'ils sont pressurisés par les taxes. Ce sont les taxes qui font que la goutte d'eau a fait déborder le vase.

Toutes les politiques se sont concentré ces dernières années, gauche et droite, sur les populations les plus pauvres, celles qui ne travaillent pas, mais absolument pas sur celles qui travaillent et à qui on demande de payer. Y compris le Département d'ailleurs, puisque, depuis des années, vous augmentez la taxe foncière. Nous avons également le taux sur les droits de mutation le plus important.

Et c'est de cela, aujourd'hui, que les classes moyennes, celles qui paient, ne veulent plus. Donc, il faut aussi se poser la question, et il faut aussi se remettre en cause, à travers nos politiques. Nous sommes un département pauvre, et pourtant ces taxes n'ont cessé d'augmenter.

Les gens n'en peuvent plus. Et ce sont les gens qui travaillent qui n'en peuvent plus ; ce ne sont pas les gens qui ne travaillent pas. Alors, certes, ils n'ont pas beaucoup pour vivre, mais ils ne travaillent pas.

Aujourd'hui, les gens qui manifestent sont pour la plupart des gens qui travaillent, des classes moyennes, à qui on demande de payer et qui ne peuvent plus.

M. le Président : Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole ?

Je vous remercie de ce débat. Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour de notre Session.

EXAMEN DES RAPPORTS

AXE 1 – CONSTRUIRE L’AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIEVRE, **CREATEUR D’EMPLOI**

APPELS A PROJETS FSE 2019-2020

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Nous sommes sur un dossier classique, qui vient en totale résonnance avec la capacité de ce département à être dans les processus de création et de changement de nos habitudes.

Il s’agit en fait de deux appels à projets au titre du Fonds Social Européen pour la période 2019-2020. Le premier vise à accompagner les bénéficiaires vers et dans l’emploi durable en favorisant la levée des freins en matière d’insertion sociale et professionnelle. Immédiatement, mon regard se tourne vers Jacques Legrain, et le canton de Prémery qui a encore fait l’objet d’un très beau reportage sur *France Inter* ces derniers jours.

Il s’agit d’accompagner les entreprises d’insertion et les chantiers d’insertion. On sait que, dans ce département, on a imaginé un autre dispositif, celui qui est labellisé « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », pour lequel je crois que l’on est à 90 CDI signés sur le territoire de l’ex territoire de Prémery, et dont on voit bien qu’il faudra, dans la durée, même si aujourd’hui l’Union européenne et le partenaire régional ne sont pas encore dans ces logiques-là, soit réorienter notre propre enveloppe au-delà de 2020 pour soutenir les autres territoires qui vont se lancer dans l’expérimentation, soit négocier avec la Région et l’Etat l’attribution de fonds complémentaires pour accompagner les six autres territoires qui souhaitent candidater à la fin de l’année 2019, lorsque la loi ouvrira le champ de l’expérimentation à 50 nouveaux territoires.

Dans l’attente, bien entendu, de cette réflexion que nous avons lancée, il nous faut valider ce premier appel à projets.

Le second appel à projets permet, grâce aux crédits FSE, de faire fonctionner les services instructeurs, notamment au titre du programme territorial d’insertion, sur lequel, là encore, il va falloir que l’on fasse notre mue, pour être beaucoup plus dans l’efficacité

concrète par rapport à des dispositifs d'insertion qui aujourd'hui datent un peu.

« Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », c'est la mise en œuvre d'une Entreprise à But d'Emploi. On peut tout à fait penser que les associations ou les chantiers d'insertion se transforment en entreprises à but d'emploi, puisqu'on est là dans la modernité, en fait, des politiques d'insertion. Encore une fois, c'est dans le département de la Nièvre que l'on a imaginé ce type de dispositif, et cette nouvelle réponse, beaucoup plus efficace, beaucoup plus concrète, aux questions d'insertion.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Quelques remarques sur les propos de Fabien Bazin.

Je comprends très bien que, compte tenu de l'ensemble du territoire que nous couvrons, nous avons intérêt non pas à saupoudrer, mais à répartir le plus largement possible les aides du FSE. Je me félicite, à ce niveau-là, que l'expérience de Prémery et du « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ait été évoquée.

Simplement, quelques remarques en ce qui concerne l'attribution de ce FSE. Il est certain que nous devons nous adresser à des structures qui ont les moyens financiers d'attendre le versement de la subvention, puisque cette subvention est versée souvent avec deux ans de retard. Cela suppose que ces associations suffisamment soient structurées, et qu'elles ont soit une trésorerie soit des relations avec leur banquier qui leur permettent de faire la soudure entre l'attribution de cette subvention et son versement effectif. Donc, c'est une précaution à prendre, dans le cadre de cet appel d'offres.

Et puis nous devons choisir également des structures qui sont susceptibles de mener à bien leurs projets, puisque la récompense, en quelque sorte, à tout cela, c'est la réserve de performance, qui est un plus par rapport à cette subvention, et qui est versée par l'Etat en fonction des résultats obtenus.

J'ai vu que le service au sein du Conseil départemental était structuré, qu'il travaille, d'ailleurs, de façon très importante, et nul doute que nous arrivions à ces résultats ; mais encore faut-il prendre en compte ces quelques remarques de précaution que je viens d'évoquer.

M. Bazin :

Il ne s'agit pas de répondre, bien entendu, à l'analyse de Philippe Morel, que je partage de A à Z. Encore une fois, on est dans l'illustration concrète de ce que veulent nous dire, sans tentative de récupération, car il n'y a rien à récupérer dans cette affaire, les « gilets jaunes ». Comment, aujourd'hui, peut-on justifier ce délai de deux années, voire plus, sur un dispositif notamment tourné vers l'insertion,

vers la création d'emplois, vers la création d'activités, qui est censé être la priorité de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis trente ans ? Comment peut-on rester ainsi sans que personne ne bouge le petit doigt, à part des alertes lancées par les uns par les autres, sur ce délai, qui est absolument insupportable ?

On sait, dans un autre champ, celui que connaît bien Jean-Louis Balleret, celui de la culture, notamment à travers des programmes européens dits LEADER, que bon nombre d'associations renoncent à constituer des dossiers, d'une part, parce qu'administrativement et techniquement ils sont insupportables, avec des kilomètres de papier, et que, d'autre part, ce délai ne permet pas à des associations culturelles de patienter, ce qui est une absurdité. Mais qui reprend le flambeau ? C'est le Conseil départemental, puisqu'il reste compétent sur ces dossiers culturels. On pourrait accompagner encore plus fort les événements culturels et les associations sur le département si on n'avait pas ce frein-là. Aujourd'hui, on ne le fait pas, et cela suscite, semble-t-il, de l'incompréhension dans les rangs de l'opposition dans cette assemblée, quand on affiche un projet culturel aussi ambitieux.

C'est vraiment la complexité des choses, qui fait que parfois la dépense publique devient peu claire. Je suis bien d'accord avec Philippe Morel sur le fait qu'il faut que nous bougions sur cette question-là aussi. On a le droit de dire les choses qui ne fonctionnent pas.

M. Morel :

Je crois que l'on peut mettre le doigt également sur l'inertie de Bercy, qui est largement responsable de la mise en force de ces financements dans les départements, et de leur suivi, et donc du bon versement, à bonne date, aux collectivités locales intéressées.

M. le Président :

Je propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE – RAPPORT 2017 DES
ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Ce rapport obligatoire a pour objet d'approuver, pour l'exercice 2017, les rapports des administrateurs désignés par le Conseil départemental dans les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) dans lesquelles la collectivité détient des actions.

L'objet du présent rapport est de vous proposer d'approuver, pour l'exercice 2017, les rapports des administrateurs désignés par le Conseil départemental dans les SEM concernées par les dispositions de l'article ci-dessus mentionné, c'est à dire :

- * La Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive (SAEMS) du Circuit de Nevers Magny-Cours,
- * La Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre (SAEMAN), Nièvre Aménagement,
- * La SEM patrimoniale de la Nièvre (SEMPAT).

Le pourcentage du capital détenu par le Conseil départemental dans chacune de ces SEM est le suivant :

- . SAEMS Magny : 50,16 %,
- . SAEMAN Nièvre Aménagement : 53,34 %,
- . SEM Patrimoniale : 28,74 %.

Les documents (fiche mandataire et comptes annuels) permettant d'apprécier l'activité de ces sociétés d'économie mixte sur l'exercice 2017 sont joints au présent rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'ensemble de ces documents
- de donner quitus entier et sans réserve aux représentants du Conseil départemental au sein des conseils d'administration des structures susvisées pour leur gestion.

Pour votre information, et si vous le souhaitez, je voulais vous dire quelques mots sur Nièvre Aménagement et sur la SEM Patrimoniale.

Nièvre Aménagement est une SEM qui propose son ingénierie dans l'accompagnement des collectivités sur des projets d'aménagement et de construction. Elle conduit chaque année entre 10 et 15 M€

d'investissements pour le compte de ses clients collectivités. La société développe également son activité sur le terrain de la solution immobilière pour les entreprises et pour la construction de logements pour les bailleurs sociaux, les clients acquéreurs, occupants ou investisseurs, les collectivités locales.

Nièvre Aménagement connaît une augmentation régulière de son activité et de son effectif, qui, en 2016, était de 9 ETP, en 2017 de 11 ETP, et en 2018, il sera de 11 personnes également.

Ce qu'il faut retenir, c'est la maîtrise générale des dépenses de la Société, l'augmentation des effectifs liés à l'activité, la croissance du chiffre d'affaires, une marge faible, mais en progression.

Nièvre Aménagement démontre tous les jours son agilité et son engagement au service des territoires du département de la Nièvre, de leurs élus, des services et de leurs habitants, et enfin et surtout de leurs projets.

Quelques mots également sur la SEM Patrimoniale de la Nièvre.

La SEM Patrimoniale, vous le savez, n'emploie pas de salariés. Elle est une société qui est destinée au portage à moyen et long terme d'investissements en immobilier d'entreprises. Elle gère des actifs. Elle est administrée par Nièvre Aménagement.

Pour information, le patrimoine détenu à ce jour par la SEM est de 5,5 M€ d'investissements pour 2017 (Faurécia, à Cercy-la-Tour, l'Entreprise Electrique à Decize, SOCOTEC à Varennes-Vauzelles, et la SOREC à La Charité). Provisionnellement pour 2018 et 2019, nous avons 2,3 M€ d'investissements prévus.

La SEM est profitable. La gouvernance est prudente et entreprenante à la fois. Elle permet de dégager un résultat positif depuis plusieurs années, ce qui lui permet d'envisager de prochains nouveaux développements pour le département.

L'exemple d'une foncière en immobilier d'entreprise qui est profitable sur le territoire de la Nièvre doit inspirer les investisseurs privés et les encourager à nous rejoindre ou à créer avec nous, s'ils le souhaitent, de nouveaux outils d'investissement.

Voilà les précisions que je souhaitais vous apporter concernant Nièvre Aménagement et la SEM Patrimoniale.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vais passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU 2017 AU CONCEDANT CONCERNANT LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ET DU TECHNOPOLE DE MAGNY-COURS

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de M. Mulot : Nièvre Aménagement assure pour le compte du Conseil départemental l'aménagement et la commercialisation du pôle d'activités de Magny-Cours et l'extension de la zone d'activités du Technopôle de Nevers Magny-Cours. Il appartient à la collectivité concédante de se prononcer sur le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) transmis par la société d'aménagement pour chacune de ces deux opérations.

Compte rendu annuel au concédant concernant l'aménagement du pôle d'activités de Magny-Cours

Par convention publique d'aménagement en date du 15 janvier 2003, le Conseil départemental a confié à Nièvre Aménagement la mission d'aménager une zone de 8 ha environ dans le prolongement du Technopôle de Magny-Cours. Cette opération, réalisée dans le cadre d'une procédure de lotissement, avait pour objet de viabiliser des terrains destinés à l'implantation d'activités nouvelles liées à l'automobile. La durée de la convention était à l'origine de 5 ans. Cette échéance a été prolongée au 31 décembre 2020 par avenants successifs, le dernier datant du 11 décembre 2017.

* Principales actualités de 2017 :

A la suite de la cession de la parcelle C 889, vendue à la SCI les Presles, une dernière parcelle, cadastrée C 930 d'une superficie de 5 820 m², reste aujourd'hui à commercialiser. Ces derniers terrains viennent en complément de l'offre sur l'extension du Parc, dont Nièvre Aménagement réalise actuellement les modalités de communication et de commercialisation.

Le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération présenté par Nièvre Aménagement fait en outre apparaître les données suivantes :

- Les dépenses enregistrées en 2017 sont de 11 438 € HT ; elles correspondent à des charges de gestion et de fonctionnement de la zone ;
- Les produits enregistrés en 2017 sont de 38 628 € et correspondent à la vente du terrain précité.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de l'opération était positive à concurrence de 28 224 €.

Compte rendu annuel au concédant concernant l'extension de la zone d'activités du technopôle de Nevers Magny-Cours

Par concession d'aménagement du 3 juin 2010, le Conseil départemental a confié à Nièvre Aménagement la réalisation de l'extension du technopôle de Nevers Magny-Cours.

Cette opération ambitionne de :

- donner une vitrine et un accès direct au technopôle par l'A77,
- renouveler l'offre foncière pour satisfaire les nouvelles demandes,
- définir et mettre en œuvre les outils de communication d'une stratégie globale de commercialisation du technopôle,
- inscrire le technopôle dans une démarche de développement durable avec la mise en place d'un management environnemental ou encore l'aménagement d'espaces paysagers,
- labelliser le technopôle « Zone d'activités Très Haut Débit ».

* Principales actualités de 2017 :

- L'aire de service a fait l'objet d'une livraison et d'une mise en service en 2017.
- L'opération a été labellisée ISO 140001 (certification écoenvironnementale).

Le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération présenté par Nièvre Aménagement fait en outre apparaître les données suivantes :

- Les dépenses enregistrées au cours de l'année 2017 sont de 287 000 € HT, conformément à celles que prévoyait le CRAC précédent.
- Les produits enregistrés sur l'année 2017 sont de 118 000 €, correspondant à la participation d'équilibre versée au titre de la concession.

La participation restant à verser à Nièvre Aménagement sera de 320 000 € en 2019. Il s'agit là de la dernière subvention du Conseil départemental.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le compte rendu annuel au concédant de l'opération d'aménagement du pôle d'activités de Magny-Cours proposé par Nièvre Aménagement, établi au 31 décembre 2017 et comprenant un bilan financier prévisionnel jusqu'en 2020,
- d'approuver le compte rendu annuel au concédant de l'opération d'extension de la zone d'activités du Technopôle de Nevers-Magny-Cours, ci-joint, proposé par Nièvre Aménagement, établi au 31 décembre 2017 et comprenant un bilan financier prévisionnel jusqu'en 2021,
- d'autoriser le cas échéant le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ou des demandes de prise de parole ?

Je n'en vois pas.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la question suivante, je précise que Patrice Joly a donné pouvoir à Michèle Dardant. Il est parti représenter le Conseil départemental à la table ronde organisée par Mme la Préfète sur l'AFPA. Je trouve un peu dommage que cette table ronde ait été organisée le jour de la Session. Il est parti représenter l'institution à cette table ronde.

Thierry Flandin a donné procuration à Daniel Rostein, mais il reviendra en cours de Session.

Marc Gauthier a donné procuration à Corinne Bouchard.

AXE 2 – CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS

PROJET DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DE LA NIEVRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de Mme Guérin :

Mme Guérin :

Nous avons déjà abordé ce sujet dans l'introduction du Président et au travers des propos de Patrice Joly et de Philippe Morel.

Selon l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifiant l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, il incombe à l'État et au Département d'élaborer conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le Département était maître d'œuvre de la réalisation d'un diagnostic. Pendant plusieurs mois entre 2016 et 2017, les consultants (cabinet CADDEP) ont recueilli de nombreuses données dans tous les domaines et aspects de services au public (santé, action sociale, numérique, mobilité, services marchands, offre culturelle et

sportive...). Différents acteurs locaux ont été invités à faire connaître leur perception de l'accessibilité des services au public.

Le trait dominant de la méthodologie mise en œuvre tient dans le recueil et le partage de différents constats, points de vue et témoignages, qu'ils émanent de sociologues, de démographes, d'élus, d'acteurs institutionnels et d'opérateurs ou de la population elle-même à partir d'un échantillon représentatif d'habitants de plusieurs territoires nivernais. Ces travaux ont permis de poser un diagnostic et de le compléter avec une réflexion qui devait émaner le plus possible du terrain. Entre octobre 2016 et novembre 2017 se sont tenues les réunions du comité de pilotage, que présidaient le Préfet et le Président du Conseil départemental.

Les travaux ainsi menés ont abouti à l'identification et à la validation par le comité de pilotage, à l'automne 2017, de préconisations autour de 6 objectifs stratégiques pour notre département, ainsi que des actions.

1° Consolider la présence des services de santé de proximité sur l'ensemble du territoire nivernais

Alors que se conjuguent les effets du vieillissement de la population et du déclin de la démographie des professionnels de santé, l'accès de tous les Nivernais à une offre médicale satisfaisante reste l'une des principales priorités pour les prochaines années.

Parmi les actions retenues :

- . Attirer les étudiants en médecine et les jeunes médecins dans la Nièvre,
- . Réduire le temps d'accès aux soins d'urgence,
- . Assurer la permanence des soins ambulatoires,
- . Animer les contrats locaux de santé,
- . Développer un pôle d'excellence « vulnérabilité » constituant les axes opérationnels de la stratégie retenue.

2° Connecter le territoire. Améliorer et faciliter l'accès aux services numériques

La nécessité de compléter et d'améliorer la qualité de la couverture numérique du territoire se double d'une volonté forte de développer l'offre de services dans le cadre d'une stratégie visant à encourager l'innovation numérique et aussi à accompagner les publics dans l'usage d'outils devenus indispensables.

3° Consolider l'accès aux services publics et privés de proximité et améliorer la connaissance de l'offre de ces services

La Nièvre bénéficie d'un réseau dense d'espaces mutualisés de services au public, que cela soit dans les centres sociaux, à la Poste, etc. Aujourd'hui, il faut encore améliorer ce type de services, ce qui passe par le développement qualitatif des structures existantes et par

une meilleure connaissance de cette offre auprès des publics les plus isolés.

4° Conforter l'accès aux lieux d'enseignement public et renforcer le travail partenarial entre les acteurs de l'emploi et ceux de la formation

En matière d'éducation et de formation, il ressort du diagnostic départemental des éléments de fragilité que traduisent à la fois un taux modeste d'accès des lycéens à l'enseignement supérieur, un nombre relativement élevé de jeunes « au bord du chemin » (4 500 Nivernais sans emploi ni formation), des difficultés d'insertion professionnelle liées à un faible niveau de qualification.

Des efforts seront consentis en faveur de l'accompagnement de l'ambition scolaire, de la facilité d'accès des Nivernais aux études supérieures et du renforcement du partenariat entre les acteurs de la formation et les acteurs de l'emploi.

5° Encourager le développement des mobilités innovantes pour les publics et les services

La difficulté de se déplacer reste pour beaucoup d'habitants un handicap encore plus important que l'éloignement des services de base dans le contexte d'un territoire rural marqué à la fois par le vieillissement et la précarité d'une partie non négligeable de la population ainsi qu'une grande dépendance de celle-ci par rapport aux modes de transport individuels. La mise en œuvre de solutions innovantes et adaptées aux différents publics concernés sera privilégiée par les acteurs.

6° Favoriser l'accès à la pratique sportive et à l'offre de services culturels

Le dynamisme nivernais en matière de pratiques sportives et culturelles doit être renforcé et encouragé, notamment dans les territoires en situation de carence d'équipements. L'offre culturelle, à la fois très présente et diversifiée, doit élargir son audience territoriale par le déploiement de moyens de médiation et, notamment par le recours aux ressources numériques.

Autour de ces 6 objectifs, une réelle volonté existe. Mais, bien sûr, il nous faudra les moyens. C'est la clé. Il faut vraiment que l'on affiche cette volonté du Département en termes de politique d'accueil, d'attractivité, pour apporter toutes les réponses à nos concitoyens les plus éloignés de tous ces besoins qui font vraie vie ici. Si la Nièvre se pose comme candidate pour être le lieu d'accueil de l'Agence de la cohésion des territoires, cela aurait beaucoup de sens par rapport à cette démarche qu'a fait la Nièvre pour apporter ce service au plus près de tous les publics.

A ce travail, ont été associées les communautés de communes. Associés en amont de la démarche, les onze établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Nièvre ont été invités, le 16 juillet 2018, à émettre un avis consultatif sur le projet de schéma départemental. En outre, la Région Bourgogne Franche-Comté et la conférence territoriale de l'action publique ont été

également saisies. Les dix communautés de communes nivernaises ont approuvé le projet par voie tacite. Le délai légal de consultation a pris fin le 17 octobre 2018.

Le Conseil Régional a délibéré lors de sa session plénière du 15 novembre.

Une gouvernance doit se mettre en place pour assurer le pilotage et mesurer le résultat de ces actions, comme dans tout schéma. Maintenant, donnons-nous les moyens de réussir. Demandons les moyens de réussir, sinon ce schéma n'aurait pas de sens. C'est une manière d'afficher notre volonté sur un département rural, le plus loin de ce qui se passe dans une métropolisation qui est de plus en forte. C'est une manière d'afficher notre volonté, notre organisation, et de ne pas se laisser perdre dans ces difficultés.

C'est dans ce sens-là que nous sommes invités à voter pour affirmer que cette démarche n'est pas un schéma. Il faut que l'on parte sur de véritables actions et que l'on s'inscrive dans cette volonté d'un département qui se bat et qui veut des moyens.

M. le Président :

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Je suis assez perplexe sur la teneur de la délibération, qui propose d'approuver le projet de schéma.

Je serais plutôt sur la ligne suivante : nous prenons acte de ce schéma, et de la volonté du Département de faire aboutir un certain nombre de choses. Mais approuver le schéma, c'est approuver en même temps les carences de l'État, qui s'engouffre finalement dans un catalogue volontariste de notre part, mais qui n'apporte pas les moyens correspondants.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je suis dans la même logique que celle que vient d'évoquer Philippe Morel. A titre personnel, je ne peux pas, évidemment, voter un tel schéma, puisqu'il a été élaboré dans le même temps, sans qu'il y ait le moindre moratoire ou gel de fermetures de services publics. Le territoire que je représente ici a été touché à la fois par la fermeture absurde d'une perception et par ailleurs d'une classe d'école, alors qu'à dix minutes de cette même école, on divisait par deux le nombre d'élèves qui fréquentaient l'autre école à laquelle je fais référence. Donc une absurdité totale, incompréhensible par les uns et par les autres.

Je pense que la période que nous venons de traverser nous a rappelé de manière extrêmement claire que le sujet majeur qui anime le débat depuis ce matin est celui de la démocratie ; c'est bien cela qui est interrogé par les « gilets jaunes », au-delà de l'écume des choses.

On voit bien que l'on reste dans des procédures, et on voit bien que ce qui se passe dans ces schémas est le contraire de ce qui est affirmé dans lesdits schémas ; ce qui est insupportable. Ce qu'il faut demander, ce n'est pas un schéma, mais c'est un contrat !

M. le Président : La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Je résumerais en disant que trop de schémas tuent le schéma.

M. le Président : Une grande partie de mon activité se traduit par la participation à de nombreux schémas : ceux de l'Etat, ceux de la Région. Nous participons à l'élaboration de schémas. Ils sont pleins de bonnes intentions. Ce sont des éléments extrêmement intéressants qui sont écrits, d'ailleurs. On se dit que ce serait bien. Sauf que, premièrement, les moyens ne sont pas là. On nous propose d'améliorer l'accessibilité des services, mais on les supprime, ce qui est quand même assez problématique. Cela pose des questions.

Il y a aussi une question démocratique par rapport à ce schéma ; c'est que les EPCI devaient l'adopter. Mais le seul EPCI qui l'a étudié et qui s'est prononcé, l'Agglomération de Nevers, l'a rejeté, en disant qu'ils n'en étaient pas satisfaits.

Par contre, ce schéma nous est imposé par la loi. C'est une co-élaboration avec l'Etat. Ne pas le voter traduirait finalement que nous nous opposons à la loi, en résumé. Il faut tenir compte de cela.

C'est un premier schéma. Bientôt nous aurons à adopter un schéma sur l'accueil des réfugiés, sur l'accueil des gens du voyage, des violences faites aux femmes... Je participe à un tas de schémas, que nous verrons les uns après les autres, et qui finalement traduisent la politique de l'Etat. Effectivement, par rapport à cela, quelle est notre position ? Dire que l'on ne discute plus de schémas du fait que les décisions prises par l'Etat sont contraires à ce qui a été inscrit dans les schémas ? Sur celui-là, c'est le cas ; il y a des décisions contraires à ce qui est mentionné dans le schéma qui sont prises pendant que nous en discutons. Cela pose un vrai problème de démocratie. Par contre, ne pas voter le schéma va nous mettre en difficulté avec le représentant de l'Etat dans la Nièvre ; il nous dira que nous avons élaboré pendant trois ans un document dans lequel nous écrivons des idées et des intentions, mais qu'ensuite nous ne le votons pas.

Ce que je vous propose, c'est de repousser le dossier, et d'analyser avec la préfecture la problématique, et de dire que le fait de signer un tel schéma nous oblige à ce qu'il soit adossé à un contrat, dans lequel il sera au moins prévu que rien ne soit retiré par rapport à ce qui existe.

Je vous propose, non pas forcément de voter contre, car ce serait brutal, mais de demander que ce schéma soit adossé à un contrat. Je

crois que c'est ce que vous m'avez demandé. Tout le monde dans cette assemblée pense qu'il faut voter aussi pour qu'un contrat soit signé en plus du schéma. Sinon, cela aboutit à ce que l'on voit, c'est-à-dire qu'il y a de bonnes intentions, mais qu'ensuite les bonnes intentions sont battues en brèche ou démontées par la réalité : trois suppressions de perceptions, quelques suppressions de classes...

Etes-vous d'accord pour que nous repoussions cette question, et que je sois votre intermédiaire auprès de Mme la Préfète pour lui dire qu'un contrat avec des engagements fermes et définitifs de l'Etat doit accompagner la signature du schéma ? Il sera demandé à l'Etat de mettre les moyens à côté des propositions. Cela vous convient-il ?

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, c'est bien, mais que je crois qu'il faut que vous affirmiez la volonté du Département d'aboutir, d'aller vers les objectifs stratégiques qui sont dans ce document. Vous, vous affirmez une volonté ; et, à côté, on a un partenaire inerte qui dit « c'est bien, faites, mais moi, je suis absent ». Il ne faudrait pas que ce retrait provisoire soit une décision à la Saint Ignace de Loyola, et que finalement tout cela se dilue. Il faut que vous affirmiez votre volonté, et que par ailleurs vous demandiez que ce schéma soit accompagné d'un véritable contrat de territoire.

M. le Président :

Etes-vous d'accord que nous retirions cette question de l'ordre du jour en la reportant, et que j'entame les discussions avec Mme la Préfète pour lui demander qu'à côté du schéma, il y ait un contrat dans lequel il y ait des engagements fermes et définitifs sur la non-suppression d'un quelconque service sans qu'il y ait une discussion avec les personnes intéressées ? Quand je dis « discussions », ce ne sont pas des discussions plombées dans lesquelles de toute façon il y a la suppression. Je prends pour exemple nos classes ; on a une discussion, mais nous risquons d'apprendre qu'on nous en supprime dix ; donc, cela ne s'appelle pas une discussion. Ce n'est pas ce que j'appelle discussion et négociation.

Cela vous convient-il ?

(approbation) – RAPPORT REPORTE

**PARTENARIAT ACTEURS CULTURELS STRUCTURANTS –
MODIFICATION DES STATUTS DE RESO**

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de M. Balleret :

M. Balleret : Lors des réunions du 28 novembre 2017 et du 29 mai 2018, le Conseil d'administration de RESO a validé à l'unanimité le changement d'adresse du siège de l'établissement (8 rue des Places Nevers) d'une part et sa nouvelle dénomination d'autre part (RESO Nièvre, service public pour l'enseignement et les pratiques artistiques).

Il vous est proposé d'approuver les statuts modifiés de RESO intégrant la nouvelle adresse du siège de l'établissement (8 rue des Places - Nevers) et sa nouvelle dénomination (RESO Nièvre, service public pour l'enseignement et les pratiques artistiques).

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**PROPOSITION DE REGLEMENT D'INTERVENTION POUR
LA POLITIQUE D'AIDE AU SPORT DE HAUT NIVEAU**

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de M. Balleret :

M. Balleret : Notre assemblée a décidé d'accorder un montant global de 32 400 € aux sportifs de haut niveau en se fondant sur un nombre de sportifs de haut niveau qui était celui de l'année précédente. Nous ne pouvons pas faire de projections et d'estimations autres que ce que nous avons l'année précédente.

Or, il se trouve que leur nombre est plus important et que l'enveloppe est votée. Notre proposition est de ne pas augmenter ce budget, et de répartir différemment, de façon à ce que les attributions tiennent dans l'enveloppe.

J'ai souri en moi-même de la proposition de l'opposition qui était de dire qu'il fallait augmenter ce budget. Je ne comprends plus rien, ou alors il y a vraiment un double langage, et cela m'étonne de la part de Pascale de Mauraige. Dans une circonstance, on dit que c'est bien ; dans l'autre, on dit que c'est mal. J'ai subi ces dernières années, sauf pour ce budget 2018, les foudres de l'opposition, parce que ce budget culture et ce budget sports étaient maintenus, alors que les autres baissaient, et ils n'étaient pas votés par l'opposition à cette seule raison. Ce n'était pas parce que ce budget était mauvais, mais c'est parce qu'il ne baissait pas, et qu'il restait stable. Or, là, vous me dites qu'il faut monter cette enveloppe ! Alors, je ne sais plus ce qu'il faut faire, parce que je me dis que, si je l'avais montée, vous m'auriez peut-être dit que ce n'est pas normal de monter une enveloppe en cours de route. Donc, voilà ; moi, devant le double langage, les bras m'en tombent, et pourtant je suis habitué, vous le savez, aux débats publics.

J'ai cru entendre aussi qu'il y aurait une défection dans le soutien au sport. Les bras m'en tombent aussi, puisque les 32 400 € sont une goutte d'eau d'un budget de 1,4 M€. Et puis il s'est passé il y a trois jours quelque chose quand même qui est assez important, à savoir la Soirée des Champions, qui a réuni à l'USON 92 sportifs et 300 personnes, que nous avons honorés, et qui étaient évidemment tous enchantés. Evidemment, ceux qui n'y étaient pas d'entre vous n'ont pas pu en savoir grand-chose par *Le Journal du Centre*, puisqu'il n'y a eu qu'une photo légendée, sur cette manifestation. Et vraiment j'en ai été surpris ; ce journal qui soutient les initiatives pour montrer la vitalité d'un grand nombre d'activités nivernaises ! Je pensais naïvement qu'en page 2 et 3 j'allais avoir les photos de tous ces sportifs et un texte rapportant l'initiative. Non ! Une photo légendée pas plus grande que des résultats que je vois ce matin de Régional 3 entre le match nul de Nevers et Imphy / Decize. Si cette manifestation n'est pas la preuve de jeunes qui se battent dans leurs sports et qui collectivement forment une Nièvre qui gagne, je ne sais pas ce qu'il faut organiser ! Donc, je reste, de cela et du reste un peu contrarié.

M. le Président :

Moi aussi, j'ai assisté à cette manifestation vendredi. C'était extrêmement intéressant. Cela m'a donné l'occasion de discuter avec les sportifs de haut niveau. Le résultat de cette discussion fait que je m'étais dit que, ce matin, si tout le monde est d'accord, on pouvait proposer d'augmenter l'enveloppe budgétaire, de façon à accorder aux sportifs de haut niveau la même somme que l'année dernière ; ce qui se traduirait par une augmentation de 11 000 €.

Dans la Décision Modificative, si tout le monde est d'accord ici, par rapport à la discussion que j'ai eue avec ces sportifs que nous avons

rencontrés, nous pouvons faire ce geste. Nous avons vu que des sportifs de haut niveau portent haut les couleurs de la Nièvre. Souvent, quand on les invite à ce genre de réunions, peu d'entre eux viennent. Les sportifs de haut niveau sont des personnes occupées, qui s'entraînent le maximum de leur temps. Or, lors de cette manifestation, nous avons pu voir que 80 ou 85 % des sportifs étaient là, pour venir chercher un diplôme. Cela traduit un engagement important pour le département. Je l'ai ressenti comme cela. Dans la discussion que nous avons eue avec eux ensuite, on sent bien qu'ils sont fiers de leurs couleurs, et qu'ils sont assez fiers de promener le drapeau de la Nièvre sur les différentes compétitions auxquelles ils participent.

Donc, si tout le monde est d'accord, je propose que l'on rajoute 11 000 € sur cette ligne budgétaire. Les services calculeront, et nous le mettrons dans une autre colonne, de façon à pouvoir accorder aux sportifs de haut niveau cette année la même somme que l'année dernière. Cela convient-il à la totalité de l'assemblée ?

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Cela nous convient très bien. De cette manière, cela va un peu atténuer la contrariété de mon collègue Jean-Louis Balleret.

Je voulais par ailleurs indiquer que j'ai le pouvoir de Mme Bertrand.

M. Balleret : J'ai oublié un chiffre. Ils étaient 92.

M. le Président : La parole est à Carole Boirin.

M. Boirin : Nous sommes évidemment favorables à la proposition que vous avez formulée. Mais je ne voudrais pas faire offense à M. Balleret. Il a compris ce que nous voulions dire quand il s'agit de l'enveloppe globale liée à la culture et au sport. Nous avons voté le budget primitif parce que l'enveloppe diminuait et parce que notre souhait est de rester dans les compétences obligatoires du Département. Ce n'est pas du tout une position contre le sport ou contre la culture, bien évidemment, et vous le savez. Simplement, quand on regarde l'enveloppe liée au sport de haut niveau, elle est quand même très faible par rapport aux milliers d'euros et centaines de milliers d'euros que l'on dépense pour la culture et le sport, et c'est la raison pour laquelle nous avons considéré que le fait de ne pas promouvoir et de ne pas aider les sportifs de haut niveau, qui sont particulièrement méritants, nous amenait à ne pas être d'accord avec cette délibération.

M. le Président : Etes-vous d'accord que nous ajoutions à cette ligne une somme qui sera calculée très exactement, et qui devrait se situer autour de

11 500 € ? Nous en prendrons acte dans la Décision Modificative que nous voterons tout à l'heure.

Je mets aux voix cette proposition de remonter à plus de 43 000 € la somme qui sera attribuée aux sportifs de haut de niveau, sur la base de la reconduction de ce que nous leur avons donné l'année dernière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La nouvelle proposition est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN D'ACTIVITAL

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de Mme Dardant :

Mme Dardant :

L'association Activital assure pour le compte du Département la gestion et l'animation des bases sport et nature du lac des Settons et de l'étang de Baye. Le présent rapport a pour objet de présenter le projet de révision statutaire envisagé, et de procéder à une modification des représentants du Conseil départemental au sein de l'Assemblée générale de cette association.

Le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature et élabore à cette fin un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. La participation du Conseil départemental au sein de l'association Activital s'inscrit dans ce contexte. Cette dernière assure en effet, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par voie de convention, la gestion et l'animation des Bases Sport Nature du lac des Settons et de l'étang de Baye.

En 2012, une convention a été signée, précisant les modalités d'attribution de la subvention de fonctionnement que le Département de la Nièvre alloue à l'association Activital ainsi que les conditions d'acquisition du matériel destiné à répondre aux missions effectuées par celle-ci. Cette convention est modifiée chaque année par avenant afin de déterminer le montant des subventions de fonctionnement et d'investissement allouées à cet organisme par le Conseil départemental. En 2018, la subvention de fonctionnement s'élève à 170 000 € et la subvention d'aide à l'investissement à 33 000 €.

Il est proposé de modifier les représentants du Département au sein de la structure tels que désignés lors de la session départementale du 6 novembre 2017. Pour rappel, l'article 5 des statuts prévoit que le

Conseil départemental désigne 7 conseillers pour le représenter au sein de l'Assemblée générale de l'association.

Enfin, le Conseil d'administration d'Activital a émis le souhait d'engager une révision de ses statuts. Si le Département n'a pas à approuver formellement les nouveaux statuts, cette approbation relevant d'une Assemblée générale extraordinaire, il est néanmoins proposé d'en approuver les objectifs, à savoir :

1) Ouvrir la gouvernance de l'association à de nouveaux partenaires, à la fois institutionnels (Conseil régional, Parc naturel régional du Morvan, Syndicat mixte du Canal du Nivernais), associatifs (Agence de Développement Touristique) et privés ; en particulier, il est prévu que désormais, l'ensemble des membres de l'association à jour de cotisation participe à l'Assemblée générale au sein de trois collèges (collège collectivités territoriales et établissements publics ; collège associations ; collège privés), le premier collège faisant l'objet d'un élargissement, distinguant des membres de droit (Département ; communes et EPCI sur le ressort desquels se trouvent les infrastructures de l'association) et ouvrant la possibilité d'intégration à de nouveaux membres (ce qui était impossible jusqu'alors). Cet élargissement se retrouve au niveau du Conseil d'administration, dont la représentation est augmentée de 13 à 17 membres, répartis comme suit :

- . 9 membres élus au sein du collège n°1, dont 4 représentants du Département ;
- . 5 membres élus au sein du collège n°2
- . 3 membres élus au sein du collège n°3.

L'équilibre prévalant dans les derniers statuts est dès lors conservé.

2) Fluidifier son fonctionnement, notamment au travers d'une révision des règles d'attribution des pouvoirs, tant au sein de l'Assemblée générale que du Conseil d'administration. Le projet de révision statutaire est joint en annexe au présent rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les objectifs de la révision statutaire à venir,
- de rapporter la délibération N° 5 du 6 novembre 2017 pour ce qui concerne cette association,
- de désigner 7 titulaires pour représenter le département au sein de l'Assemblée générale de l'association Activital :
 - . Mme Michèle Dardant,
 - . Mme Blandine Delaporte, vice-présidente Sports et Nature,
 - . M. Jean-François Dubois,
 - . M. Alain Herteloup,
 - . M. Patrice Joly,
 - . Mme Vanessa Louis-Sidney,

. Un représentant du groupe « La Nièvre s’engage » à décider en séance.

Mme de Mauraige : Notre groupe désigne Marc Gauthier.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d’intervention ? Je suis satisfait de voir que ce dispositif résout les questions de représentation démocratique soulevées il y a quelques semaines.

Mme de Mauraige : Simplement, une remarque sur le vote. Nous voterons pour ce dossier. Par contre, Mme Bertrand m’a fait savoir qu’elle s’abstenait sur ce dossier.

M. le Président : Nous allons voter.
Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Le rapport est adopté à l’unanimité. 1 abstention

AXE 3 – INNOVER ET EXPERIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITE

PLAN DEPARTEMENTAL DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2018-2022 – POLITIQUE FAMILLE ENFANCE

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de Mme Fleury :

Mme Fleury : Le présent rapport vise à mettre en lumière, et je m’en réjouis, le combat que mènent les femmes, et que devrait mener même l’humanité, au lendemain notamment de la journée internationale décrétée par l’ONU pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes. L’ONU a mis en place cette journée spécifique, considérant que les violences à l’égard des femmes sont un obstacle sur la voie de l’égalité et du développement de la paix. Elle considère cela à juste titre, puisque, quand on parle des femmes, on parle d’une composante de l’humanité. Donc, le combat pour leur accession à plus d’égalité est une lutte et un combat pour l’humanité tout entière.

Le 5ème plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, enrichi par les dernières annonces du

gouvernement, est amené à se poursuivre dans la Nièvre conformément aux directives de l'Etat pour la période 2018-2022. Ce plan traduit l'engagement de l'Etat pour permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits, d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire. Cela me permet de souligner l'engagement et le travail effectué au quotidien par les associations de la Nièvre, aux côtés et avec nos agents, puisque le Conseil départemental prend plus que sa part non seulement dans ce plan, mais dans toutes ses actions. Vraiment un grand bravo et un grand merci à cet engagement et ce travail fourni.

Ce plan s'articule autour de trois grands objectifs :

- Sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits,
- Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants,
- Déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol.

Ce plan a été élaboré en concertation. Il a pour objectif notamment de renforcer le maillage territorial, qui existe dans ce domaine, et d'asseoir une coordination avec les différents acteurs, notamment sur des actions d'information, de communication et de prévention. I

Deux grands axes du plan départemental 2018-2022 ont été proposés comme suit :

- Sécuriser et renforcer les dispositifs existants en accompagnant les victimes (femmes et enfants exposés),
- Prévenir et former le public et les professionnels, renforcer l'accueil, le repérage, la prise en charge, l'orientation, et développer la connaissance du réseau d'acteurs pour les professionnels.

Le plan 2018-2022 est joint à ce rapport. Il comprend notamment les fiches actions reprenant les mesures et dispositifs appelés à être mis en œuvre pour arriver à atteindre ces objectifs.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2018-2022.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions ?

La parole est à Corinne Bouchard.

Mme Bouchard :

Vous pensez bien que c'est une cause qui a toute ma sympathie. Mais je voudrais quand même revenir sur l'expression « culture du viol » que l'on a tendance à employer comme si c'était quelque chose de scientifiquement établi et de parfaitement banal, alors que je trouve cela très injuste, dans une société qui n'est pas parfaite, loin de là sur

ce plan, mais qui, malgré tout, n'a jamais ni encouragé le viol ni a été indulgente spécialement avec les violeurs. Disons que c'est une expression qui est très marquée. Je voulais juste, de ce point de vue là, faire noter que l'on ne peut pas l'employer sans au moins la discuter.

M. le Président : La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Si je peux comprendre votre interrogation sur l'expression « culture du viol », en revanche, quand vous indiquez que cette société n'est jamais indulgente avec les auteurs de viol, regardez les journaux, on voit tous les jours, au contraire, des auteurs, agresseurs, qui sont relaxés, qui n'ont pas les peines qu'ils devraient encourir face à des femmes qui ont bien des difficultés à se débattre avec l'immense douleur que cela peut être.

Et puis, il faut quand même reconnaître que le viol est considéré comme un crime que depuis quelques années. Avant, ce n'était qu'un délit. Donc, oui, il y a eu longtemps, trop longtemps, de l'indulgence vis-à-vis des agresseurs.

M. le Président : La parole est à Carole Boirin.

Mme Boirin : Je ne peux pas supporter ce genre d'affirmation.

Le viol n'a jamais été un délit, il a toujours été un crime. Toujours. J'aimerais bien savoir la date de vos propos. Il ne faut pas affirmer des choses inexactes.

Et quant aux journaux qui se font l'écho des gens qui sont soit acquittés – car il s'agit d'un crime, donc on parle d'acquittement – soit même relaxés lorsqu'il s'agit d'agressions sexuelles, vous mettez en cause la justice. La justice est une affaire de personnes humaines, et lorsque les personnes sont soit acquittées soit relaxées, c'est que le dossier n'était pas bon. Donc, la justice est ce qu'elle est, mais pour l'instant je ne pense pas que vous puissiez la remettre en cause ; vous ne connaissez pas les dossiers, et lorsqu'un journaliste se fait l'écho de ce qu'un agresseur potentiel a été relaxé ou acquitté, c'est qu'il n'y avait rien dans le dossier. Vous ne pouvez pas remettre ainsi en cause la justice. En votre qualité d'élue, ce n'est pas possible.

M. le Président : La parole est à Delphine Fleury.

Mme Fleury : Je voulais abonder dans le sens des propos de ma collègue Blandine Delaporte par rapport à la réaction de notre autre collègue. Vous avez raison, il faut être vigilant sur l'emploi des mots, effectivement. Sans trahir la pensée de Blandine Delaporte, je ne pense pas, Madame Boirin, que ma collègue ait voulu brocarder d'une quelconque façon

l'action de la justice dans ce domaine. Mais force est de constater quand même, et j'abonde dans le sens des propos formulés, qu'effectivement il y a bien ... « Culture » n'est peut-être pas le mot exactement idéal ou approprié qu'il aurait fallu employer. Encore que c'est un fait ; il y a un contexte qui tend à banaliser les agressions, les comportements, les atteintes qui sont faites à l'intégrité du corps des femmes, encore trop souvent, et y compris dans des affaires de viol. On entend de façon récurrente ce type d'intervention dans toutes les sphères et à tous les niveaux ; il faut les dénoncer. C'est dans ce sens que les propos de ma collègue sont tout à fait pertinents.

M. le Président : Dans ce débat, peu d'hommes sont intervenus. Je vais simplement, pour terminer, dire que tous mes collègues masculins pensent avec moi que c'est une bonne chose, enfin, d'essayer de lutter contre les violences faites aux femmes depuis longtemps.

Mme Delaporte : Monsieur le Président, juste un mot. Le viol est devenu crime en 1980.

Mme Boirin : C'est le cas du viol entre époux. Avant, il n'existait pas de viol entre époux. Maintenant, le viol entre époux existe.

M. le Président : Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UNE ASSOCIATION POUR UNE NIEVRE EN BONNE SANTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de M. Lassus :

M. Lassus : Je vais vous présenter ce rapport sur la création d'une association pour une Nièvre en bonne santé.

Si nous vous proposons la création de cette association, cela repose sur trois problématiques qui se sont présentées successivement à nous.

Nous avons rejeté le plan régional de santé. Il a été rejeté par la collectivité départementale, mais également par plus d'une commune

sur deux dans la Nièvre. Je pense même que l'on n'est sûrement pas loin des 200 communes qui ont voté contre ce plan régional de santé. Rien n'a été fait ; il n'a pas été tenu compte de cela.

Au mois de mars, lors des Etats généraux de la santé, le Département, qui avait réalisé un travail sur le sujet, a proposé 28 points pour essayer d'améliorer l'état de santé de la Nièvre. Ce document a été ignoré.

Nous sommes manifestement en train de chercher des voies pour que les citoyens se sentent impliqués sur les grandes problématiques qui les concernent. Créer une association, ce n'est pas la panacée, mais très probablement cela peut nous permettre, à l'intérieur de cette association, à partir du moment où elle ne renfermera pas que des élus et des spécialistes de la question, de faire participer des citoyens à la réflexion sur l'offre de soins, sur la qualité des soins, sur l'accès aux soins, et je pense que c'est important.

Nous sommes dans une époque où il faut aussi faire du lobbying, et où, quand vous ne faites pas de lobbying, vous n'êtes pas écoutés. Je pense qu'il faut se résoudre effectivement à faire du lobbying. C'est une autre manière de pratiquer la démocratie. Mais si on a ces associations qui sont là pour nous aider, c'est uniquement dans ce but-là que je pense qu'il faut le faire. Et je vous incite à ce que cette décision soit prise unanimement.

J'ai proposé à Daniel Rostein, et il l'a accepté, que nous soyons coprésidents de cette association, mais pour un délai que je souhaite très bref, car, de la même façon que ce que nous avons fait pour notre association d'attractivité, dès qu'elle aura pris son rythme de croisière, l'idée est de la confier à la société civile. Car, si on veut créer de nouvelles façons de pratiquer la démocratie, il faut savoir impulser les choses et, de temps en temps, prendre un certain recul pour donner les outils que l'on met en place à ceux qui en ont le plus besoin.

Voilà pourquoi je vous propose de créer cette association. Nous la proposerons aux personnes qui viendront participer à notre réunion du 29 novembre à Varennes-Vauzelles. Je pense qu'il y a déjà une centaine d'inscrits. Cela nous garantit la participation d'un nombre relativement important de nos concitoyens qui viendront discuter de ce sujet. A l'issue de cette discussion avec la salle, nous proposerons la création de cette association. Nous proposerons une réunion d'une structure de préfiguration, le 10 décembre. Tous ceux qui voudront participer à cette association seront invités à préfigurer l'association. Bien sûr, dans un premier temps, elle sera soutenue et aidée par la collectivité, et en particulier par mon Cabinet, et puis progressivement j'espère que nous pourrons la laisser voguer de ses propres ailes de façon à nous faire un argument de plus quand on voudra lutter au sujet des problématiques de santé qui nous touchent. Je pense par exemple que cette association aurait pu aider quand sur Clamecy on a menacé de fermer les urgences, ou sur Cosne, quand la maternité a été fermée. Si on a une association représentative de nos concitoyens, c'est un outil supplémentaire pour nous faire entendre.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? L'assemblée de préfiguration aura lieu le 10 décembre à 17 h 30 dans cette salle.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ADHESION A AGRILocal

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de Mme Guérin :

Mme Guérin :

La proposition qui est formulée fait suite à l'action du Conseil départemental depuis plusieurs années, autour de la préoccupation qui est la sienne d'une alimentation de proximité, dans le plan alimentaire territorial. Un travail important a été réalisé en la matière, notamment avec la restauration collective, pour raisonner en circuits courts et apporter des réponses aux producteurs locaux et aux acheteurs publics.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin dans les actions qui ont été menées, et d'adhérer à l'association Agrilocal.

Nous avons accueilli dernièrement Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, qui est venu nous présenter cette association.

L'outil Agrilocal a été créé en 2013 à l'initiative des conseils départementaux de la Drôme et du Puy-de-Dôme, pour l'approvisionnement de leurs collègues en circuits courts. Il permet aujourd'hui une mise en relation sans intermédiaires entre des acheteurs de la restauration collective, notamment publique, et des producteurs locaux, agriculteurs et artisans.

Agrilocal est une plate-forme virtuelle de mise en relation entre les acheteurs de la restauration collective, notamment publique (écoles, collèges, lycées, établissements sociaux et médico-sociaux, etc.) et des producteurs locaux, agriculteurs et artisans. En quelques clics, l'acheteur accède à l'offre du territoire et visualise immédiatement sur une carte l'implantation géographique des producteurs potentiels sur un périmètre qu'il a lui-même établi. Il a également accès aux producteurs des départements limitrophes, ce qui représente un avantage pour les établissements proches des limites administratives.

Chaque producteur peut également disposer d'une page personnelle afin de mettre en valeur ses produits et son entreprise.

L'association nationale Agrilocal.fr recense actuellement 35 départements adhérents qui déploient l'outil Agrilocal sur leurs territoires, parmi lesquels l'ensemble des conseils départementaux de Bourgogne Franche-Comté (Jura, Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Côte d'Or et Saône-et-Loire).

Cette action n'a de sens que s'il y a un vrai partenariat avec tous les acteurs (Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat...), et si nous nous donnons les moyens de réussir. Il a été prévu une animation et un responsable au niveau du Conseil départemental pour animer cette plate-forme.

Il vous est donc proposé

- d'adhérer à l'association Agrilocal à compter du 1^{er} janvier 2019, sachant qu'il faut quelques mois pour la mise en œuvre de façon opérationnelle de ce système.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout document relatif à cette adhésion,

- de désigner en qualité de représentant du Conseil départemental de la Nièvre un titulaire et un suppléant. Nous vous proposons en tant que représentants moi-même et Blandine Delaporte au nom de nos missions respectives dans le domaine de l'agriculture, de la diversification, du plan alimentaire.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Je souhaite que l'on aille vite. Je pense avoir bien entendu les services, et je les remercie ici de leur dynamisme. Un poste traitera avec les producteurs, et un autre avec les acheteurs, pour les accompagner dans la démarche. J'espère que très rapidement nous atteindrons notre rythme de croisière. Nous devrions être le 34^{ème} Département à adhérer à Agrilocal, qui est déjà bien ancré, et qui me semble important comme outil, pour que nous avancions sur la problématique des circuits courts dans les assiettes de nos cuisines collectives, mais pas seulement, sachant qu'Agrilocal.fr est aussi ouvert au privé.

Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE – ANTENNE DE LA NIEVRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

La délibération présentée vise à soutenir la Banque alimentaire de Bourgogne, antenne de la Nièvre, à la fois en fonctionnement et en investissement. Nous les accompagnons sur l'exercice 2018 à hauteur de 4 000 € en fonctionnement et de 15 000 € pour la partie investissements.

Afin de répondre à l'augmentation des besoins de redistribution, la Banque alimentaire a trouvé des locaux de stockage et des bureaux en location dans les locaux appartenant à l'entreprise Galactéa à Nevers (anciens locaux Prominox).

L'antenne de la Banque alimentaire doit déménager courant novembre.

Le budget investissement est évalué à 127 000 € et comprend la fourniture et la pose de chambres froides, des rayonnages, ainsi que l'aménagement des espaces de stockage et bureaux. L'achat d'un deuxième camion est prévu. Le loyer mensuel et les charges comprises pour le local sont de 2199,60 €.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil régional, de la Ville de Nevers et de l'Agglomération et auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Bourgogne Franche-Comté. Le Département est sollicité en 2018 à hauteur de 15 000 € en investissement et 4 000 € en fonctionnement.

M. le Président :

S'il n'y a pas d'observations, nous allons voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UNE AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de M. Hourcabie :

M. Hourcabie :

L'objet de ce rapport est d'approuver la création d'une Agence Technique Départementale (ATD) nivernaise, Etablissement Public Administratif baptisé Nièvre Ingénierie et géré conjointement par le Département et les collectivités territoriales locales.

Le projet global Nièvre 2021 a été décliné en un plan d'action prévoyant, en particulier, la mise en place d'une assistance à l'ingénierie pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce rapport vise en référence l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales.

En 2012, face aux demandes des maires et à leurs manques de réponses pertinentes dans les domaines de la voirie et du traitement de l'eau, le Département a décidé de créer Nièvre Ingénierie. Ce service départemental traite maintenant une centaine d'affaires par an avec les communes, communautés de commune et syndicats.

La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 a prévu des évolutions significatives sur différents domaines du logement, mais aussi sur l'instruction du droit des sols. C'est ainsi que Nièvre Ingénierie gère depuis le 1er janvier 2018 les demandes d'instruction de droit du sol pour environ 80 communes nivernaises et traite toujours une centaine de projets par an avec les communes, communautés de communes et Syndicats dans les secteurs liés à l'eau et à la voirie.

Toutefois, compte tenu des évolutions récentes et du nombre important de collectivités faisant déjà confiance à Nièvre Ingénierie, la structure juridique actuelle de cette entité départementale avec budget annexe n'est plus pleinement satisfaisante tant au niveau administratif que juridique. Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, le Département a impulsé courant 2018 le projet de créer une Agence Technique Départementale (ATD).

Une ATD est un Etablissement Public Administratif spécifique créé par les lois de décentralisation. Cette structure juridique permet aux adhérents de faire appel aux services de l'Agence sans procédures liées aux marchés publics grâce au principe de quasi-régie (ou in-house).

Il est ainsi proposé de créer une ATD nivernaise, intitulée Nièvre Ingénierie, pour assurer les missions suivantes :

- de la voirie et des infrastructures de transport,
- de l'eau potable, de l'assainissement et de la défense incendie,
- de l'urbanisme et des espaces publics,
- de l'instruction des actes d'application du droit des sols,
- du conseil technique, juridique, ou financier (lorsque l'Agence disposera des moyens adéquats pour réaliser cette prestation).

Peuvent adhérer à cette Agence :

- le Département de la Nièvre,
- les communes,
- les syndicats de communes,
- les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (à fiscalité propre ou pas) : Communauté d'Agglomération, communautés de communes, syndicats mixtes ouverts ou fermés, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, centres communaux et intercommunaux d'action sociale,
- les associations.

Cette adhésion peut prendre trois formes :

- . 50 € par an pour le Pôle Aménagement (voirie, assainissement...) et/ou
- . 1,50 €/habitant/an pour le Pôle Instruction des actes d'application du droit des sols.

A noter que les missions réalisées au titre des deux pôles (Aménagement et Instruction) seront facturées conformément aux tarifs tels que pratiqués actuellement.

L'ATD, au-delà de l'avantage administratif exprimé ci-dessus (la quasi régie), présente l'avantage d'être une structure pilotée conjointement par le Département et les collectivités locales. La structure qui a pour mission, de par ses actions, d'être au service du territoire sera ainsi « cogérée » par le territoire lui-même. Dans cette perspective, la gouvernance de l'ATD est assurée à parts égales par le Département et les structures adhérentes au sein d'un Conseil d'administration puisque le Conseil d'administration est dirigé par 6 conseillers départementaux et 6 membres issus des « autres » collectivités.

Dans la continuité de son engagement depuis 2012 au travers de ses services Nièvre Ingénierie, le Département s'investira tout autant dans l'Agence en y adhérant et en s'engageant dès maintenant. En effet, afin que l'Agence puisse démarrer son activité avec une trésorerie suffisante, il est proposé de lui attribuer, au titre du budget 2019, une subvention d'amorçage de 50 000 €. Toutefois, l'ATD n'étant

juridiquement créée qu'au 1^{er} janvier 2019, la subvention ne sera effectivement versée qu'après cette date.

Compte tenu de ses investissements et de l'importance que revêt pour lui l'ATD, le Département a souhaité assurer la présidence de l'Agence. Les partenaires potentiels, consultés sur l'ensemble des statuts en septembre 2018, ont parfaitement compris cet impératif et l'ont accepté.

Les statuts détaillent en outre l'ensemble des modalités de fonctionnement de l'Agence.

Enfin, pour garantir la continuité de la qualité de service assuré par Nièvre Ingénierie, reconnue par les acteurs du territoire, il est proposé de mettre à disposition dès le 1^{er} janvier 2019 les agents titulaires actuellement affectés au service Nièvre Ingénierie au bénéfice de l'Agence, contre remboursement des coûts des postes concernés.

A noter que le personnel ne changera pas de résidence administrative. Le budget de l'Agence étant indépendant, il convient de formaliser cet hébergement par une convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux.

Il vous est proposé :

- d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Nièvre intitulée Nièvre Ingénierie,
- d'approuver les statuts proposés pour cette Agence annexés au rapport,
- de s'engager à verser annuellement à l'Agence, la cotisation annuelle au pôle Aménagement fixée suivant l'annexe 1 des statuts,
- d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'Agence Technique Départementale la Nièvre intitulée Nièvre Ingénierie,
- de désigner 5 représentants :
 - . Mme Blandine Delaporte,
 - . Mme Vanessa Bourgeois,
 - . M. Alain Herteloup,
 - . 1 représentant du groupe « la Nièvre s'engage »,
afin d'y siéger lors des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration ainsi que le prévoient les statuts.
- de désigner M. Guy Hourcabie comme Président du Conseil d'administration de l'Agence ainsi que le prévoit l'article 9 des statuts,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition de locaux entre le Département de la Nièvre et l'Agence Technique Départementale,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition de personnels entre le Département de la Nièvre et l'Agence Technique Départementale,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Pour notre groupe, la personne que nous désignons est Anne-Marie Chêne.

M. le Président : Merci. Cette action montre notre manière de faire de la politique, et elle montre aussi comment nous sommes capables d'apporter des outils au plus loin de nos territoires, dans les plus petites communes pour les aider. Quand on parle d'Agence de la cohésion des territoires, de temps en temps on montre que l'on n'attend pas l'Agence, et qu'on y travaille.

Y a-t-il d'autres remarques sur le sujet ?

M. Hourcabie : Le 17 décembre à 18 h 30 aura lieu l'Assemblée générale constitutive. Elle se tiendra au Marault.

M. le Président : C'est une excellente idée de tenir cette assemblée au Marault. Je vous incite tous, quand vous avez besoin d'un site remarquable pour faire quelques événements, pensez aussi au Marault.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE L'ANCIEN TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL SUR LE TERRAIN DU VILLAGE-VACANCES DE SAINT-AGNAN

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de M. Herteloup :

M. Herteloup :

Lors de sa session du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a accepté l'inscription d'un crédit d'investissement de 50 000 € destiné à l'opération d'acquisition des anciens locaux de l'AFPA à Magny-Cours, enclavés dans le domaine du Département et objet d'une négociation sur le prix toujours en cours avec l'État. Cette opération, qui reste une priorité dans la stratégie patrimoniale en faveur du développement territorial, pourrait être réinscrite en 2019, mais une part de l'enveloppe correspondante pourrait néanmoins être utilisée au titre de 2018.

En effet, en juin 2018, une autre opportunité d'acquisition dans le domaine du développement territorial s'est présentée. Elle concerne le village-vacances de Saint-Agnan, domaine privé du Département, d'environ 10 hectares sans exploitant depuis la liquidation de la FOCEPY en 2009. Il se trouve que la commune de Saint-Agnan met en vente son ancien terrain de camping de 3,0570 hectares intégré dans l'emprise foncière du village-vacances. Son acquisition par un tiers serait préjudiciable à l'unité foncière et aux perspectives de remise en exploitation du site qui pourrait se formaliser prochainement, dans le cadre d'un bail emphytéotique avec l'association Majaz'l, occupante à titre précaire depuis l'été 2017, dans le cadre du développement de ses activités liées aux spectacles équestres, à l'hébergement, la restauration et la location de salles.

Ainsi, dans ces conditions et au terme d'une négociation, la commune a accepté une offre d'acquisition du Département de 28 000 €. Cette opportunité d'acquisition, inconnue lors de la session du 26 mars 2018, peut donc être financée avec le crédit de 50 000 € prévu initialement pour l'acquisition des ex locaux de l'AFPA, mais actuellement non-engagé.

Il vous est donc proposé :

- d'acquérir auprès de la commune de Saint-Agnan, les parcelles AB20 et AB21, commune de Saint-Agnan, les parcelles AB 20 et AB 21, désignées « la Grande Pâture », d'une contenance totale de 3,0570 hectares, au prix de 28 000 €, frais d'acte en sus,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'imputer les dépenses relatives à cette affaire sur l'opération P017O007 (imputation 3313-21-21328-312).

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

REFONTE DU DOSSIER D'ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE

Rapport de M. le Président :

Numéro 15.

Rapport de M. Herteloup :

M. Herteloup :

En tant que gestionnaire de voirie, le Département de la Nièvre doit assurer la sécurité des usagers qui empruntent son réseau. La viabilité hivernale y contribue. D'ailleurs, la période de viabilité hivernale d'entretien de nos routes pour l'hiver commence aujourd'hui, si mes souvenirs sont bons.

Ce service de viabilité hivernale repose sur une organisation mise en place en 2006-2007, à l'occasion des transferts issus de la loi de 2004 (transfert de certaines routes nationales, transfert d'une partie des agents de la Direction Départementale de l'Équipement). Comme la modernisation des matériels a été initiée il y a plusieurs années (capacité des saleuses notamment), la question des moyens à affecter au service de Viabilité Hivernale s'est posée pour assurer un niveau de service de qualité dans un contexte de contrainte économique.

En prenant en compte la plus grande capacité des saleuses et un temps de retour à des conditions de circulation acceptables identiques aux autres gestionnaires de voirie importants dans notre département (DIRCE et APRR) de 4 heures au lieu de 3, certains circuits ont été optimisés permettant de réduire le nombre total de ces derniers.

- Modification des circuits 29, 5, 6 entraînant la suppression du circuit 7.
- Modification des circuits 18 et 20 entraînant la suppression du circuit 19.

- Modification des circuits 23, 28 et 30 entraînant la suppression du circuit 9.

Ces modifications entraînent, ainsi, la suppression de 3 circuits, et l'allongement de 9 circuits pour garantir le traitement du même linéaire de routes départementales défini dans l'ancien Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH).

Enfin, un point des conventions actuelles a été fait. En effet, certains conventionnés ayant changé de camion, ne veulent plus honorer de nouvelle convention au motif que l'investissement dans la mise en place d'une plaque SETRA à l'avant de leur véhicule n'était pas compensé par le revenu généré par leurs interventions hivernales.

Le règlement a donc été toiletté. La principale modification porte sur le temps de retour à des conditions de circulation acceptables identiques aux autres gestionnaires de voirie importants dans notre département (DIRCE et APRR) : 4 heures au lieu de 3 comme actuellement.

Il est confirmé que cette mission est de caractère aléatoire (titre 2 du décret 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogations aux garanties minimales de durée de travail et de repos) et qu'elle nécessite, donc, la mise en place d'astreintes.

De plus, il est indiqué plus clairement que dans l'ancien Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale :

- la période de Viabilité Hivernale : du dernier lundi du mois de novembre au premier lundi du mois de mars de l'année suivante,
- la semaine d'astreinte : du lundi 7 h 30 au lundi suivant 7 h 30.

Enfin, le mode de calcul :

- des temps de repos (temps de repos quotidien continu, temps de repos hebdomadaire continu, repos récupérateur...),
- des temps de travail (durée, amplitude, durée maximale...)

a été clarifié.

Globalement, le système de patrouillage est modifié pour garantir un niveau de service public de qualité d'une part et des conditions de travail acceptables d'autre part. Ainsi, dans l'ancien DOVH, certains patrouilleurs étaient affectés sur un nombre de circuits important (7 maximum) ce qui entraînait un nombre de kilomètres de RD à patrouiller trop élevé, occasionnant fatigue et risques routiers et parfois, un rythme d'astreinte d'une semaine sur trois non assuré. Ainsi, en rajoutant deux patrouilleurs par semaine (15 au lieu de 13), chacun n'aura au maximum que trois circuits à patrouiller.

Afin de tester en grandeur réelle, cette proposition de nouvelle organisation a fait l'objet d'un essai pendant les six dernières semaines de viabilité hivernale de l'hiver 2017-2018 (soit du 22 janvier au 5 mars 2018). Même si les épisodes neigeux subis n'ont pas été très importants, ce nouveau dispositif n'a pas rencontré de

problème qui dérogerait au nouveau règlement en termes de qualité de service rendu aux usagers.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la refonte du Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Y a-t-il des questions ?

Mme Boirin : En ce qui me concerne, j'observe dans le rapport la mention suivante : «*La principale modification porte sur le temps de retour à des conditions de circulation acceptables identiques aux autres gestionnaires de voirie importants dans notre département (DIRCE et APRR) : 4 heures au lieu de 3 comme actuellement.* »

Si je comprends bien, il s'agit d'une diminution du service à l'utilisateur ?

M. le Président : On se donne le même que les autres collectivités.

Mme Boirin : Je voterai contre, par conséquent.

M. Herteloup : Ce qu'il est important de noter aussi, c'est une recherche de cohérence quant à la cohérence des interventions entre les différents services, qu'ils soient de l'Etat, du Département, ou autre, et des communes, l'intérêt étant de faire en sorte que les interventions soient menées de façon cohérente, de manière à avoir une continuité de service, et une continuité du déneigement nécessaire. On imagine mal un opérateur intervenir sur un certain temps, s'arrêter, et puis le suivant qui vient une heure après ; ce n'est pas correct et ce n'est pas efficace en termes de service rendu. La qualité de service rendu, c'est quand les interventions des différentes structures sont coordonnées et sont cohérentes, ce qui permet d'avoir un réseau routier qui est dégagé dans son intégralité au même moment.

M. le Président : Il est bien évident que nous ne voulons pas détériorer le service. Mais, par contre, il est bien qu'il soit écrit la réalité des choses. Il y a autour de la table quelques maires ou quelques anciens maires, et nous savons tous que les routes départementales sont dégagées bien plus vite que les routes communales, puisqu'en général pour dégager les routes communales on a nettement moins de matériels, et donc il n'y a vraiment pas de problèmes sur le déneigement des routes départementales. On n'est pas très souvent confrontés dans le Val de Loire à la problématique de la neige, dans le Morvan on l'est plus,

mais à Decize par exemple j'ai toujours vu les routes départementales être dégagées très vite, et ce n'est pas le cas sur les routes communales, où pour 42 km de routes, nous n'avions qu'un équipement, et donc nous devons attendre tranquillement que cela se fasse.

Nous allons voter sur ce sujet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité (1 vote contre Mme Boirin°

TOUT AXE DU PLAN D' ACTIONS

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES 2017

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Le rapport d'activités pour l'année 2017, annexé au rapport, souligne l'engagement des services départementaux dans la mise en œuvre des orientations du plan d'action 2016-2021 de la collectivité et en reprend la présentation par axe. Durant cette année 2017, les services ont développé des actions innovantes ou mis en œuvre des opérations d'investissements significatives malgré la contrainte financière, de manière à contribuer à l'attractivité du territoire :

- Réhabilitation du collège de La Charité sur Loire (9,3 M€),
- Réfection du pont de Fourchambault étalée sur 3 ans avec l'étanchéité de la chaussée en 2017 pour 431 000 €,
- Soutien au bloc communal (contrats territoriaux, fonds de développement des territoires, dotation cantonale d'équipement),
- Lancement d'une démarche globale de développement durable en soutenant l'approvisionnement de proximité et en luttant contre le gaspillage alimentaire dans les collèges nivernais, remarquable dans certains collèges, d'ailleurs,
- Mise en ligne du nouveau site internet du Département (juillet 2017),
- Mise en place du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue durée » sur le territoire de Prémery (66 CDI signés),

- Reprise en régie directe des équipements de protection individuelle (EPI) des 211 agents des collèges dans le cadre de la stratégie départementale d'amélioration de la sécurité et du bien-être au travail.

L'année 2017 a également été marquée par le transfert de la compétence « transport » à la Région Bourgogne Franche-Comté (transports de voyageurs au 1^{er} janvier et transports scolaires au 1^{er} septembre). Les agents en charge de ces compétences ont été officiellement transférés au 1^{er} novembre 2017 tout en restant logés dans les locaux départementaux de la rue Jeanne d'Arc, *via* une convention passée avec la Région.

Enfin, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation des services.

En novembre 2018, un nouvel exécutif a pris place, dans le prolongement des élections sénatoriales de septembre.

Voici un bref résumé de ce rapport.

Mme Guérin (Pdte de séance) : Je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activité 2017.

Il est pris acte du rapport d'activité 2017.

FONCTION : HORS CLASSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2018

Rapport de M. le Président :

Numéro 17.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois :

L'instruction interministérielle M52 sur la comptabilité des départements précise que le budget du Conseil départemental est constitué d'un budget primitif auquel s'ajoutent, s'il y a lieu une ou plusieurs décisions modificatives. La Décision Modificative n°2 du budget proposée dans le présent rapport prévoit de modifier le budget primitif de l'exercice 2018, pour le budget principal et les budgets annexes, afin d'une part de régulariser les prévisions de recettes suite notamment aux dernières notifications reçues, d'autre part d'ajuster les montants de dépenses aux besoins de crédits constatés sur l'année ou anticipés d'ici à la fin de l'exercice budgétaire.

La Décision Modificative proposée prévoit d'ajuster le montant des recettes en fonction des dernières notifications reçues et d'adapter le

montant des crédits aux évolutions des dépenses constatées depuis le vote de la Décision Modificative n°1 votée le 25 juin dernier.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes doivent être ajustées, afin de tenir compte des dernières notifications reçues de l'État, de la baisse constatée des droits de mutation, ainsi que de recettes rattachées au secteur des solidarités humaines (recouvrements sur obligés alimentaires, recettes en provenance de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, etc.).

Les recettes supplémentaires par rapport au budget primitif s'établissent à 2 900 000 €. Cet excédent s'explique notamment par des acomptes 2018, ainsi que par un solde des concours 2017 versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) tous deux plus élevés que prévu.

Pour les dépenses de fonctionnement, les augmentations proviennent principalement de la hausse de la masse salariale dévolue aux assistants familiaux (due à l'augmentation de l'activité du secteur de l'aide sociale de l'enfance), mais également à la hausse des frais d'hébergement en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et de la hausse des versements d'allocations de Revenu de Solidarité Active (RSA).

Concernant la section d'investissement, la priorité est donnée à l'ajustement de l'emprunt au besoin de financement au moyen d'une diminution de 1 000 000 € du plafond d'emprunt voté au budget. Le présent rapport est accompagné de cinq annexes, dont l'annexe 2 qui détaille les admissions en non-valeur, et l'annexe 5 qui liste les mouvements en autorisations de programme sur le budget principal.

L'ensemble des mouvements proposés pour cette Décision Modificative dégage un excédent de fonctionnement de 820 000 €.

M. le Président :

Y a-t-il des prises de parole sur le sujet ?

La parole est à Carole Boirin.

Mme Boirin :

On se félicite évidemment qu'il y ait des recettes supplémentaires, à hauteur de 2,9 M€. Ce que l'on peut regretter, en revanche, c'est qu'une part faible de ces ressources supplémentaires soit affectée en section d'investissement. En effet, sur les 2,9 M€ de recettes supplémentaires, seuls 824 000 € sont affectés à la section d'investissement pour l'autofinancement. Donc, c'est une part très faible. Tellement faible que l'on peut se demander comment aurait fait le Département si ces recettes supplémentaires n'étaient pas intervenues, puisque les dépenses nouvelles en fonctionnement s'établissent à 2,1 M€.

2,2 M€ de dépenses supplémentaires, c'est effectivement énorme.

Enorme, parce que, parmi ces 2,1 M€ de dépenses supplémentaires, il y a 1 M€ affectés à la politique Enfance et Famille. Ces 1 M€, soyons clairs, sont affectés pratiquement exclusivement à l'accueil des mineurs non accompagnés. C'est très inquiétant, car 1 M€ supplémentaire, ce n'est pas mince.

Il est indiqué dans le rapport d'activités 2017 que les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance étaient en 2017 de 882 enfants, non étrangers, et qu'il y avait 136 mineurs non accompagnés. Au 31 octobre 2018, les mineurs non accompagnés sont de 236. Ce qui fait une augmentation de 100 enfants, alors que nous n'avons pas encore fini l'année. Notre obligation légale est de 5 jours, sauf erreur. Même si l'on considère qu'il y a une augmentation de 100 enfants cette année, cela ne justifie pas qu'il y ait une augmentation de dépenses de 1 M€. J'aimerais donc bien pouvoir disposer d'un rapport complet sur les mineurs non accompagnés : combien restent-ils dans la Nièvre, combien coûtent-ils ? Car cette augmentation est très importante, et il faut quand même que les personnes sachent comment on les accueille, quel temps ils restent ici, parce que 1 M€ qui pourraient être affectés à autre chose – nous sommes dans des périodes difficiles –, je pense que cela ne se justifie pas.

M. le Président :

Pour essayer de remettre le dossier à sa place, il y a certains Départements qui dépensent entre 15 et 20 M€ de plus cette année pour les mineurs non accompagnés. Des Départements en difficulté ; je pense, par exemple, aux Hautes-Alpes, qui a été durement affecté et durement touché.

Quand un mineur non accompagné arrive à Nevers – souvent avec une filière – il descend à la gare de Nevers, il a le papier pour aller jusqu'au commissariat. Il se rend donc au commissariat, il se déclare mineur non accompagné. On le confie à nos services pour l'enfance. Ces jeunes sont évalués. L'évaluation peut parfois durer plus de cinq jours, ce qui peut aussi nous permettre d'être plus fermes sur le fait de les reconnaître ou non mineurs. 80 % sont déclarés majeurs, et ils repartent dans un autre circuit. Il en arrive 50 à 60 par mois. Les 20 % qui sont déclarés mineurs représentent une prise en charge de 40 000 à 50 000 € par an, en année pleine. Une totalisation de tout cela vous permet de voir ce qui est mis en plus à notre charge.

Nous ne restons pas inertes par rapport à cette problématique. Nous réfléchissons aux moyens de mettre en place des structures d'accueil qui nous permettraient de faire des économies. Nous essayons de réfléchir à des possibilités d'hébergement qui nous coûteraient moins cher que ce que nous coûtent les formules actuelles.

Nous espérons aussi que l'Etat va prendre en charge une politique qui est la sienne, et que petit à petit on va aboutir à un remboursement total des dépenses que nous faisons sur cette politique, puisqu'en théorie nous travaillons là pour l'Etat, nous dépensons de l'argent

pour l'Etat. Donc, l'Etat devrait nous rembourser la totalité de l'argent que nous dépensons sur cette politique.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, et effectivement sur nos dépenses sociales cela pèse lourdement, au niveau du budget. Sur les dépenses de fonctionnement, que vous estimez être en trop grande augmentation, je vous rappelle que nous sommes soumis à la règle des 1,2 %. A la fin de l'année, nous n'aurons pas augmenté nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %. J'espère même obtenir des chiffres en dessous de 1 %. Dans votre analyse sur le fait que nous aurions laissé filer les dépenses de fonctionnement, malgré l'augmentation du RSA, nous allons tenir ces dépenses de fonctionnement en dessous de 1,2 %, malgré l'augmentation de l'argent que nous dépensons sur les mineurs non accompagnés, qui sont fluctuantes et difficilement prévisibles au début de l'année. Nous avons une baisse par rapport à nos prévisions pour ce qui concerne l'APA. Mais sur toutes les autres politiques dont les dépenses sont aléatoires, nous sommes en augmentation, et notamment sur le RSA, les MNA. Nous avons une augmentation importante de nos dépenses de fonctionnement obligatoires. Or, malgré cela, nous tenons les obligations qui nous sont faites par le gouvernement, même si ce n'est pas un engagement puisque nous n'avons pas signé de contrat. Je veux bien entendre le couplet habituel sur notre propension à dépenser un peu trop d'argent ; cela ne peut pas être dit cette année en tout cas. Les résultats sont là, et les efforts de gestion ont été faits. Je voudrais d'ailleurs ici remercier les services, car, à tous les niveaux, chacun a fait les efforts qui vont nous permettre de tenir.

Un mot maintenant sur l'investissement, car cela va de pair. L'Etat n'a pas mis l'argent que nous escomptions sur la mise à 2 X 2 voies de l'A 77. Donc, il y a 2,4 M€ que nous n'allons pas décaisser, car l'Etat n'a pas mis l'argent en face. J'espère d'ailleurs que tout le monde va le dire, car il était assez facile d'accuser le Département il y a quelques mois ; or, là, ce n'est pas le Département, c'est l'Etat qui est défaillant. Nous récupérerons en investissements ces 2,4 M€. On ne peut nous accuser de ne pas faire une politique très sage, car, sur la récupération de cet argent, nous avons décidé de limiter notre endettement et d'emprunter 1 M€ de moins que ce qui a été prévu. Je pense que depuis longtemps nous serons en capacité d'emprunter moins que nous allons rembourser. Je n'en suis pas forcément fier d'ailleurs, car, effectivement, quand on parle de l'Etat de nos routes, on pourrait pu dire qu'il fallait peut-être mettre un peu plus d'argent sur nos routes. Je veux être prudent, et je veux regarder ce qui va se passer sur la totalité de nos dépenses d'investissement, et voir comment cela va évoluer. J'ai l'intention, au bout de trois ans de mon mandat, de pouvoir dire que je n'ai pas emprunté plus que ce que je n'ai remboursé ; par contre, je vais peut-être m'accorder de revoir cela sur les trois ans.

Donc, cette année, effectivement, nous faisons le choix d'emprunter un peu moins, car 2019 va sans doute être un peu plus dur, avec les premières dépenses liées aux contrats que nous avons faits avec les

EPCI, que nous n'avons pas encore. Il est possible effectivement qu'en 2019 nous ayons un peu plus de mal à boucler notre programme d'investissements. Mais les comptes sont tenus. Je n'en suis pas forcément toujours fier, car j'aimerais pouvoir faire plus pour le département, mais je ne veux pas qu'il soit dit que les comptes ne sont pas tenus.

J'ai peut-être été un peu long. Après, je vous renvoie politique par politique. Car souvent, ce sont quelques 10 ou 20 000 € de moins, de plus, selon toutes les politiques, mais les chiffres sont tenus.

Je vous redonne la parole si vous souhaitez la prendre sur cette Décision Modificative.

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Dans vos propos, et on le sait bien, l'accueil de ces mineurs non accompagnés est obligatoire, et il obéit à une mécanique qui dépasse les chiffres, finalement. Mais, personnellement, je me demande si, dans les propos de Mme Boirin, ce n'est pas simplement l'apport de ces jeunes qui viennent d'ailleurs qui la dérange.

Mme Boirin :

Je ne répondrais pas. Cela n'en vaut pas la peine.

M. le Président :

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Je crois qu'il ne faut pas réduire le problème des mineurs non accompagnés au fait de savoir si l'on est pour ou contre.

Le problème est quand même très préoccupant, car, quand on voit la contrepartie financière de l'Etat en face des dépenses du Département, le compte n'y est pas. Quand on verse 1 M€, l'Etat nous rembourse 90 000 €. S'il n'y a pas de réactions des Départements de France, c'est l'asphyxie financière à terme ; on ne pourra pas suivre. Cela va à une croissance exponentielle. A un moment donné, on ne va dépenser en matière sociale que pour les mineurs non accompagnés, et on passe à côté de notre objectif, essentiel, au niveau départemental, qui est la politique sociale d'une façon plus générale. Voilà, c'est un sujet vraiment préoccupant, et d'ailleurs nous en avons longuement discuté en commission Solidarité. Cela a été un débat très intéressant, concernant cet accueil des mineurs non accompagnés.

Je crois vraiment qu'il faut prendre le sujet très au sérieux, s'en préoccuper, essayer de mobiliser tous les autres Départements sur le sujet, pour que l'Etat assume enfin ses responsabilités.

M. le Président :

C'est presque le débat majeur, avec les allocations individuelles de solidarité, aujourd'hui, des réunions des Présidents de Départements de France, qui tous expliquent que, dans une répartition bien faite de ces politiques, il faudrait que l'Etat, effectivement, prenne en charge les dépenses des politiques qu'il met en place : le RSA, l'APA, la PCH, les MNA. Ce sont des politiques de l'Etat sur lesquelles on devrait être remboursés à l'euro près. Or, effectivement, on est très loin du compte. Très probablement, si nous étions remboursés à l'euro près, et depuis plusieurs années, nous pourrions avoir quelques moyens de développer des politiques notamment dans le domaine de la solidarité, que l'on ne peut pas faire aujourd'hui parce que l'on fait pour l'Etat. Mais certaines choses sont insidieuses, car avons dans nos EHPAD des personnes qui s'y trouvent, que nous finançons, alors qu'elles devraient être des maisons d'accueil spécialisées. Comme il n'y a pas de places dans ces MAS, elles sont dans nos EHPAD ; nous payons, alors que nous ne devrions pas payer. Dans le domaine de la pédopsychiatrie, nous avons dans nos maisons d'accueil des enfants qui devraient être en milieux spécialisés hospitalisés ; nous payons pour ces jeunes qui sont dans nos maisons d'accueil, et qui souvent justifient des dépenses de personnel supérieures à des personnes qui n'ont pas les mêmes troubles que les jeunes qui sont hospitalisés.

Nous pouvons avoir une légitime fierté à aider des personnes qui sont très en difficulté, sauf que normalement ce n'est pas notre rôle. Le Président du Département de la Gironde a calculé que 97 M€ sur un budget de 1,8 Md€ étaient dépensés sur ces questions revenant normalement à l'Etat. C'est un fonctionnement très habituel malheureusement de l'Etat, qui nous impose, par ailleurs, des contrats financiers que vous connaissez, et que nous avons refusé de signer. Sur les mineurs non accompagnés, la situation est très inquiétante, même si je dis que dans la Nièvre, nous sommes relativement à l'abri par rapport à nombre d'autres départements, où ils sont plusieurs centaines chaque semaine à arriver. Mais on pourrait se poser aussi le problème politique des raisons de leur arrivée ici, et il y aurait beaucoup à dire.

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Vous avez indiqué que les personnes étaient renvoyées. Où sont-elles renvoyées ?

M. le Président :

Très clairement, ce n'est pas le problème du Département. Quand elles sont reconnues majeures, on les remet là d'où elles viennent, à savoir dans la rue. Pour celles qui étaient à l'ASE, devenant majeures, nous avons des dispositifs qui permettent de les suivre encore un certain temps, et cela s'applique aux MNA comme aux enfants habituellement pris en charge par l'ASE.

Sur nos dépenses d'investissement, je voulais apporter une précision importante. Malgré la mise en place des contrats, on avait des

engagements qui étaient pris sur la durée, qui n'étaient pas forcément faciles à résoudre, et il y en avait deux essentiels à ce titre : la piscine de Cosne, sur laquelle il y avait un engagement du Département de 450 000 €, et sur le centre de formation de l'USON Rugby. Nous avons décidé, alors que nous avions prévu de payer sur trois ans, de rembourser la totalité de ce que nous devons sur le budget 2018, du fait de l'économie que nous faisons. Et nous empruntons 1 M€ de moins.

Je vous propose que nous passions au vote. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport est adopté à la majorité : 10 contre . 1 abstention

Philippe Nolot a donné procuration à Carole Boirin.

EXECUTION BUDGETAIRE 2019 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Rapport de M. le Président :

Numéro 18.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois : Jusqu'au vote du budget primitif 2019 prévu en mars 2019, l'exécution du prochain exercice budgétaire, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, est soumise à une autorisation de l'assemblée délibérante (art. L1612-1 du CGCT).

Il vous est donc proposé d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement gérées hors autorisation de programme jusqu'à l'adoption du budget 2019 dans la limite des crédits détaillés en annexe pour le budget principal et les budgets annexes.

Mme de Mauraige : Je voulais signaler que Mme Bertrand s'abstient sur ce dossier.

M. le Président : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 1 abstention.

**GARANTIE D'EMPRUNT FEDERATION DES ŒUVRES
LAIQUES CONSTRUCTION DU FOYER DE VIE A SAINT-
PIERRE-LE-MOUTIER**

Rapport de M. le Président :

Numéro 19.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin : Une garantie d'emprunt a été accordée en novembre 2016 à la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre. Bien que les conditions du prêt restent inchangées, le Crédit Coopératif demande une délibération actualisée à la date d'aujourd'hui pour garantir l'emprunt relatif à la construction du foyer de vie de Saint-Pierre-le Moutier.

Il vous est donc proposé de valider à nouveau la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % pour un montant de 6 500 000 € consenti par le Crédit Coopératif à la FOL. La commune de Saint-Pierre-le-Moutier garantit ce prêt à hauteur de 20 %.

M. le Président : Y a-t-il des observations ?

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Le pourcentage est très important. Comment s'explique-t-il ?

M. Bazin : On est d'habitude sur ce type de pourcentages, entre 50 et 80 %. Intervient la taille de la commune. Il faut noter que ce système de garantie d'emprunt est un outil de développement de nos politiques publiques en matière de solidarité. De mémoire, je peux indiquer que nous avons toujours été sur des pourcentages de cette nature.

M. le Président : La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : Sait-on pourquoi la commune de Saint-Pierre-le-Moutier n'est pas appelée à valider à nouveau sa garantie ?

M. Bazin : Elle a dû le faire. Nous sommes sur une demande des institutions bancaires de réactualisation des garanties. Il fallait que les deux collectivités le fassent.

M. le Président : Y a-t-il des prises de parole sur le sujet ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS – SDIS – CONVENTION CONSTITUTIVE

Rapport de M. le Président :

Numéro 20.

Rapport de M. Hourcabié :

M. Hourcabié :

Ce rapport porte sur la constitution, l'adhésion et l'adoption de la convention constitutive d'un groupement de commandes constitué entre le Département de la Nièvre et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre (SDIS 58) pour permettre de mutualiser et optimiser les achats de carburants à la pompe par cartes accréditives de paiement.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies de fonctionnement, le Département de la Nièvre et le SDIS 58 ont souhaité constituer ensemble un groupement de commandes pour l'achat de carburants à la pompe par cartes accréditives de paiement.

Le marché (accord-cadre à bons de commande) découlant de ce groupement aura l'avantage de :

- recourir à des cartes accréditives multi-enseignes permettant un meilleur maillage du territoire ;
- contribuer à l'amélioration du fonctionnement des services en leur facilitant le réapprovisionnement des véhicules mis à leur disposition ;
- faire des économies, compte tenu du contexte actuel, grâce à l'obtention d'un tarif préférentiel par l'accès aux stations des grandes surfaces des enseignes des groupes de distribution titulaires.

Le SDIS sera le coordonnateur de la procédure de marché qui sera lancée d'ici la fin de l'année 2018 avec une mise en place différée selon les acheteurs prenant en compte les dates d'échéance de leurs marchés respectifs actuellement en cours

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de carburants à la pompe par cartes accréditatives de paiement entre le Département de la Nièvre et le SDIS 58,
- d'accepter l'adhésion du Département de la Nièvre au groupement de commandes,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

Il conviendra de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres créée spécifiquement dans le cadre de ce groupement de commandes suivant l'article 5 de la convention constitutive.

Et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le marché à intervenir et les pièces nécessaires à l'exécution du ou des marchés correspondants.

M. le Président :

Je propose que le titulaire soit M. Daniel Bourgeois, et la suppléante Mme Vanessa Louis-Sidney.

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

AIDE EXCEPTIONNELLE – DEPARTEMENT DE L'AUDE

Rapport de M. le Président :

Numéro 21.

Rapport de M. Lassus :

M. Lassus :

Je vous propose de venir apporter un soutien, en termes de solidarité, au département de l'Aude.

Je comprends que la reconstruction de l'Aude n'est pas forcément le problème des autres Départements, mais plutôt celui de l'Etat ; je le comprends, mais je pense que vous n'allez pas partager le fait d'être le seul Département qui ne va pas soutenir l'Aude, car tout le monde a effectivement apporté sa contribution. Elle est proportionnelle à ce que chacun peut faire. Dès le lendemain ou le surlendemain des événements, la Haute-Garonne a voté un soutien de 1 M€. En fonction

de ses moyens, la Nièvre propose 20 000 €. Cela me semble bien, par rapport à nos capacités, et après renseignements, je note que c'est ce que la plupart des Départements ont voté.

M. le Président : Y a-t-il des prises de parole sur le sujet ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspendue à 12 h 25, la séance reprend à 14 h 30)

M. le Président : Myrienne Bertrand a donné procuration à Pascale de Mauraige.

Thierry Flandin a donné procuration à Daniel Rostein.

Marc Gauthier a donné procuration à Corinne Bouchard.

Fabienne Grandclerc a donné procuration à Nathalie Forest.

Stéphanie Bézé a donné procuration à Alain Herteloup.

Anne Vérin a donné procuration à Fabien Bazin.

CITE MUSEALE DE CHATEAU CHINON APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président : Avant la discussion, je vous propose que nous regardions ensemble un film court sur le projet de Cité muséale.

(projection d'un film de présentation sur la Cité muséale).

Merci à ceux qui ont réalisé ce film. Je pense que c'est une très bonne introduction à nos débats.

Je vais saluer les personnes présentes, qui ont fait le déplacement :

Jean-Jacques Pic, maire de Château-Chinon,

Jean-Sébastien Halliez, Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs,

Anne Algret, directrice du Pays Nivernais Morvan,

Patrick Mauger, et Jean-Michel Sanchez, nos maîtres d'œuvre.

Si vous le permettez, je ferai une rapide entrée en matière, et ensuite je donnerai la parole à Jean-Louis Balleret qui nous présentera le projet scientifique et culturel. M. Mauger et M. Sanchez nous présenteront le projet artistique. Nous aurons, si vous le voulez bien, un premier débat, puis j'ai souhaité que Patrice Joly, Jean-Sébastien Halliez et Jean-Jacques Pic puissent nous resituer le Musée dans le Morvan.

Je voulais vous indiquer les enjeux, tels que je les vois, et je citerais deux aspects.

Le premier, c'est le besoin pour le département. C'est un besoin fort, qui est encore plus fort dans les circonstances actuelles, de s'investir fortement dans l'offre culturelle que l'on doit à notre territoire. Cela me paraît fondamental, car c'est le point le plus important. Ce matin, on m'a fait remarquer qu'effectivement les routes du département étaient en mauvais état ; je le concède. Je pense qu'il faut à la fois trouver les moyens de réparer nos routes et ne pas cesser d'investir pour la culture. C'est le premier point de ce projet.

La deuxième chose importante, c'est que ce territoire en a besoin. Il y a longtemps que je le dis, et cela fait aussi résonance à tout ce qui se passe en ce moment. Le Morvan, Château-Chinon en particulier, ce sont les territoires les plus en difficulté actuellement dans notre département, et nous nous devons de les aider, nous nous devons de les remettre à niveau, nous nous devons de leur redonner de l'espoir. Il faut aussi les aider autrement que par la Cité muséale, mais il faut les aider aussi avec la Cité muséale, qui va redonner de la fierté et de l'ambition aux habitants du territoire. Cela me paraît important, car c'est une conception de la politique qui doit être la nôtre ; il faut arrêter cette façon d'agir consistant à mettre 1 € sur les territoires périphériques quand on en met 3 ou 4 dans les métropoles. Pour la culture, on m'a dit que c'était 12 à Paris quand on en met 1 dans la Nièvre. A un moment, il faut arrêter. Et il faut savoir renverser ces choses-là, parce que, si l'on fait cela un ou deux ans, cela va aller, mais si on le fait pendant 40 ans, on arrive effectivement à faire sortir les « gilets jaunes » de leurs maisons et ils ont bien raison d'en sortir, malheureusement, puisqu'ils sont dans une situation compliquée.

Donc, finalement, deux grandes raisons.

Quand on a commencé de parler du Circuit de Nevers Magny-Cours, beaucoup avaient des doutes. Quand on a commencé de parler de Bibracte, beaucoup avaient des doutes sur la capacité à faire des projets innovants, reconnus. Je crois que l'histoire a tranché, et je me dis que, sur la Cité muséale, cela va probablement être la même chose. On peut percevoir les doutes, mais j'espère que, dans quelques années, les habitants du Morvan, mais aussi tous les habitants de la Nièvre, et ceux qui y passent, seront extrêmement fiers de la Cité muséale, et ce qu'elle aura amené en termes d'attractivité sur le territoire du Morvan.

Voilà pourquoi je suis un grand défenseur de ce projet.

Si vous le voulez bien, nous allons parler aussi de technique et de projet scientifique, et je vais passer tout de suite la parole à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Le Président, ce matin et tout de suite, vous a donné les raisons extrinsèques pour réaliser ce projet. Vous les avez comprises : difficultés démographiques et économiques de Château-Chinon, de cette partie du Morvan ; le rôle que joue dans cette région de la Nièvre le tourisme. Il est capital de jouer, dans cette ville – qui a d’autres cartes (l’enseignement, etc.) –, la carte tourisme et culture, sports, plus que, peut-être, d’autres endroits qui se débrouillent tous seuls, qui ont leurs équipements, et qui ont plus de moyens. Donc, ce n’est pas faire quelque chose de superflu sur le plan général que de vouloir faire cela.

Pourquoi nous intéresser spécialement à ce musée ? Ce musée est notre propriété. Nous avons une responsabilité particulière comme propriétaires de pouvoir l’entretenir.

Quelles sont les raisons intrinsèques qui font qu’à ce moment de l’histoire de ce musée nous avons pensé – nous ne sommes pas les seuls – qu’il fallait faire tous ces travaux ?

Ce musée a été mis en place dans un ancien pensionnat. Quand j’étais adjoint au maire de Nevers, j’ai connu le même processus avec le musée de la faïence de Nevers, car construit dans un bâti hétéroclite, ce qui constitue les pires des conditions. L’idéal, pour faire un beau musée, c’est de laisser un architecte faire son travail sur un terrain comme il le veut, et le musée est adapté aux collections qu’il a. Ici, comme à Nevers, on a pris un bâtiment existant qui n’était pas fait pour cela, et on a dit que l’on mettrait des collections dedans. C’est évidemment le contraire de la démarche normale, mais qui se fait souvent, car c’est plus facile d’aller dans du bâti existant que de construire quelque chose de neuf ; cela coûte moins cher et c’est souvent en cœur de ville. C’est le cas à Nevers, c’est le cas à Château-Chinon. Mais on se complique évidemment la tâche, parce que la muséographie, les collections ne sont pas installées comme elles devraient l’être, et elles ont un problème.

Ici, on s’est trouvé dans une conception qui date d’il y a 40 ans, avec une construction dans un bâtiment ancien. Il y a 40 ans, les conceptions muséographiques n’étaient pas celles d’aujourd’hui, et on est évidemment dans l’obsolète. On ne peut pas imaginer qu’un musée dure *ad vitam aeternam* sans qu’on le revoie. Ce n’est pas une fantaisie de notre part de refaire les musées de Château-Chinon. Ils sont arrivés à un moment de leur vie où c’est absolument impératif ; ou alors on les laisse décliner et se perdre, et ne représenter plus rien. D’autant qu’ils étaient séparés, et vous verrez que le projet vise à les réunir ; on ne les appellera plus « Musée du Septennat » ou « Musée du Costume », mais « Cité muséale », ce qui n’était pas le cas, puisque ces bâtiments étaient des bâtiments séparés.

Donc, les raisons qui sont les nôtres, ce n'était pas la fantaisie, le désir de faire cela pour nous occuper ou pour dépenser de l'argent, c'est parce que c'est devenu impératif pour cette région, pour cette ville, et pour ce musée qui n'est plus à la hauteur.

Nous allons donc réunir deux Musées.

Le premier, c'est le Musée du Septennat. Le Président Mitterrand a décidé de donner ce que l'on offre à la France au niveau du protocole et de la diplomatie à la Nièvre ; les cadeaux, en général, à Château-Chinon, les livres (20 000 volumes) à Nevers, et les tableaux à Clamecy. Des beaux cadeaux pour ces trois établissements culturels, qui ont ainsi pu récupérer des collections tout à fait remarquables.

On l'a appelé « Musée du Septennat ». Cela voulait dire quelque chose au moment de sa création, puisque c'était effectivement un Président de la République qui offrait, et Jacques Chirac l'a fait quelques années après, à Sarran. Château-Chinon et Sarran ont bénéficié quand même de cette initiative, et c'est appréciable, et je pense que l'initiative de ces deux Présidents a été appréciée dans leur département et dans leur ville.

Nous avons décidé de passer d'un Musée du Septennat – cadeaux reçus par la République française et son Président de l'époque – à un Musée de la Diplomatie vue au travers des cadeaux protocolaires, car les cadeaux font partie évidemment de la diplomatie. A chaque visite d'Etat, il y a des cadeaux qui sont échangés. Tout cela avait été accumulé à Château-Chinon. Nous avons décidé de faire de ce musée un lieu de compréhension de la diplomatie mondiale. Ce ne sont pas simplement de beaux objets qui sont montrés, mais on veut montrer comment ces cadeaux s'insèrent dans la diplomatie française, en Europe et dans le monde. Un espace important, parmi les salles, sera consacré à l'Europe, car c'est là où la diplomatie, à l'époque de François Mitterrand, s'est développée, et on se rappelle la photo de François Mitterrand et d'Helmut Kohl. Nous aurons des salles qui vont reprendre la diplomatie française avec les continents et en particulier l'Europe.

Les pays offrent ce qu'il y a de plus beau et de plus représentatif de leurs créations artistiques ou artisanales. Pour chaque continent, nous aurons donc les cadeaux offerts, en les situant dans le contexte de l'époque, et le contexte des relations diplomatiques. On a donc un glissement de la notion de Musée du Septennat, cadeaux accumulés par un Président de la République, vers la diplomatie, thème intéressant, et on s'est aperçu qu'il n'y a pas de musée de la diplomatie européenne, de l'Europe en général. On verra comment s'est développée durant les deux septennats la diplomatie française en Europe.

Le Musée du Costume va également être revu. Le choix du nom était peu adapté. Car que veut dire pour des visiteurs potentiels « costume » ? C'est le nom qui a été trouvé il y a 40 ans. Lorsque l'on regarde les musées qui existent en France sur la mode, il y en a 23, pour le ministère de la Culture ; ils ont tous une spécialité : tissu,

chapeau, soie, chaussures, chemises, impression étoffes, dentelles, gants, costumes de scène (Moulins). Nous n'en avons pas.

Il y a deux musées de la haute couture : Palais Galliera à Paris et un Musée de la Mode à Albi. On a aussi deux musées spécialisés : Yves Saint-Laurent à Paris, Christian Dior à Granville, en Normandie.

Tous ont des spécialités. Presque aucun n'a la spécialité haute couture. Dans la mesure où nous avons une collection assez remarquable de pièces de haute couture, nous nous sommes dit qu'au lieu de nous afficher comme un musée généraliste du costume ou un musée de la mode en général, nous pourrions flécher notre communication et notre muséographie sur la haute couture. C'est un créneau qui est bien plus intéressant, car il va intéresser beaucoup plus de monde, avec la grande création de la haute couture française.

Pour nous conforter dans cette idée que c'était intéressant, nous avons eu un parrain qui est dans le milieu de la haute couture, que je connais et que j'ai sollicité. Il s'agit de Pascal Millet, qui est nivernais, qui a fait ses études jusqu'au baccalauréat dans la Nièvre et qui a suivi une très belle carrière. Il est né en 1964. Il a travaillé chez Balenciaga, Givenchy, Carven, il a créé sa société personnelle, et maintenant il est chez Cacharel. Il est attaché à la Nièvre, il a la maison de ses parents à Nevers. Quand je lui ai proposé d'être le parrain, il m'a répondu : « Je me réjouis d'avoir l'honneur d'être le parrain du musée ». Et quand je lui ai dit que nous présenterions le projet aujourd'hui, il écrivait « Je suis ravi et honoré que vous annonciez mon parrainage pour ce joli projet ». Voilà donc un grand nom de la couture qui estime que nous avons des collections qui permettent d'avoir une communication et un fléchage « haute couture » qui attirera effectivement plus de monde que le fléchage « costume » en général. Il sera non seulement parrain, mais aussi donateur du musée. Il va donner au musée les robes qu'il avait créées chez Givenchy, chez Carven. Il offrira à Château-Chinon une trentaine de pièces de haute couture qui sont liées à sa création personnelle, soit dans sa société soit chez ces grands couturiers français. C'est un parrainage intéressant.

Pierre Berger avait d'accord pour que 40 pièces de haute couture soient en dépôt, par l'Union française des arts du costume, conservateur de ce que créent les grands couturiers.

Nous sommes sous les auspices de grands créateurs, qui n'ont pas considéré que ce que nous allions faire à Château-Chinon était du bricolage avec de vieux costumes, mais qui ont compris que ce fléchage « haute couture » avait un intérêt important.

Cela va nous permettre d'organiser une exposition de renommée internationale, car ces grands couturiers sont évidemment connus sur un plan international. D'ailleurs, le Musée national du costume de scène a Christian Lacroix comme parrain. Quand on a un parrain et que l'on entre dans ces milieux, c'est évidemment important, et je pense que les expositions temporaires, dont la première pourra être fléchée sur Pascal Millet, par exemple, vont nous attirer quand même

plus de visiteurs qu'un musée généraliste du costume, où l'on voit un peu de tout, 19^e et 20^e siècle.

Voilà donc les modifications qui vont être apportées à la muséographie et donc à la communication, le tout étant rassemblé sur cette notion de Cité muséale. Le site devient ainsi un site de développement culturel de la Nièvre, en dehors de la Nièvre, par cercles concentriques de plus en plus larges, pour Château-Chinon, pour le Morvan, pour la Nièvre, et pour tout ce qu'il y a autour, car dans un lieu qui attire comme celui-là, on peut y faire d'autre chose ; des espaces permettront de faire aussi du développement culturel. C'est un outil dont il faudra évidemment jouer. Il y a tout le numérique qui permettra de mettre en réseau tout cela, avec beaucoup de monde.

Voilà ce que je voulais vous dire, en étant le plus résumé possible. Moi, j'y crois beaucoup. Bien sûr, je ne suis pas le seul. Bien sûr, on peut toujours dire qu'il faudrait mettre cet argent ailleurs ; mais nous le mettons bien dans tout, nous essayons de nous investir un peu partout. Et ce n'est pas parce que l'on aura fait Château-Chinon que l'on aura déshabillé les autres projets, et les autres porteurs de projets ; on les aidera comme il faut, bien sûr. Il faut faire les routes, mais si elles vont dans un désert total... Il y a de très belles routes, je le dis souvent, mais qui traversent des déserts ; la route 66, aux Etats-Unis, est une très belle route, mais elle traverse énormément de déserts. Je ne suis pas sûr que l'on vienne s'installer quelque part parce qu'il y a de belles routes ; on y va plutôt parce qu'il y a de l'enseignement, des médecins, mais aussi de la culture, du sport, des loisirs. Il y a des grandes villes et des grandes régions qui n'ont pas besoin de communiquer là-dessus, c'est connu ; et puis il y a des petites régions ou des régions peu peuplées et rurales qui ont besoin de communiquer là-dessus, et d'essayer de faire venir des gens ou d'essayer de les retenir.

M. le Président :

Merci, Jean-Louis. Nous allons passer la parole à MM. Mauger et Sanchez.

M. Mauger :

Bonjour. Je vous remercie, d'abord, de m'avoir invité à présenter ce projet. C'est un projet pour lequel vous nous avez sélectionnés, avec la Direction des Musées de France, il y a deux ans maintenant. Nous avons beaucoup travaillé. Je suis tout seul ici, mais globalement je représente une équipe avec beaucoup de compétences. Il y a des paysagistes, Mutabilis, qui ont travaillé sur des paysages de musées, comme le Louvre, à Lens. Il y a des éclairagistes. Il y a des scénographes. Et puis il y a On-Situ, qui a été choisi indépendamment, sur les parties numériques des espaces muséaux.

Sur la Cité muséale de Château-Chinon, je pense qu'il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites dans le film. Il y a beaucoup de musées qui ont besoin de se rénover. Château-Chinon n'est pas seul

dans ce cas, et on peut citer, dans les derniers, le Musée national du Moyen Age, Musée de Cluny, qui vient d'ouvrir ses nouveaux accueils. Le Louvre, après la pyramide, est en train de refaire tous ses locaux d'accueil dans un projet qui s'appelle « Grande Pyramide ». Plusieurs musées en France, au bout de 20 ou 25 ans, se rendent compte que l'outil n'est plus du tout actuel, et notamment sur les parties dynamiques pour le territoire, dont les parties expositions temporaires, locations de salle, animations, avec un tissu économique local, et cela me semble assez important, et c'est vraiment un des sujets et un des enjeux de cette rénovation.

L'enjeu est aussi urbain par rapport à Château-Chinon et à la ville ; c'est que, comme il a été dit dans le film, les deux musées étaient indépendants, et ils étaient vraiment tournés en haut de la colline et un peu à l'encontre du centre-ville, alors que l'idée est maintenant de fédérer cette Cité muséale sur un troisième élément, qui va être la porte d'entrée de la Cité muséale et qui est la Maison du Morvan, qui se trouve sur une petite place, pas très loin de *l'hôtel du vieux Morvan*, et qui permet finalement d'inverser complètement l'accueil. Cette Maison du Morvan permettra de rejoindre les deux musées existants.

Cette Maison a un vrai charme, elle fait partie du patrimoine de Château-Chinon, elle n'est pas très loin de l'hôtel de ville ; elle est vraiment la porte d'entrée. Un traitement du parvis sera réalisé par la communauté de communes et la Ville. On redonnera à cette Maison de la signalétique. Nous travaillons avec un cabinet graphique, qui a refait la signalétique du musée d'Orsay. Il y aura là un certain nombre de panneaux, de kakemonos, qui vont annoncer à la fois les expositions temporaires, et les grands thèmes des deux musées.

Une discussion est amorcée avec la Ville sur le fait que c'est une porte d'entrée à la fois de la Cité muséale et à la fois de l'office du tourisme, qui fait qu'il y a un certain dynamisme et qu'il y a une mutualisation des équipes qui vont être là et qui vont accueillir les visiteurs (individuels et groupes).

Le rez-de-chaussée présentera une boutique, et on y délivrera les audioguides. Je vais laisser parler Jean-Michel Sanchez, du cabinet On-Situ.

M. Sanchez :

Nous présenterons à la Maison du Morvan un audioguide particulier qui aura la possibilité d'interagir avec un document imprimé. Il peut être sous la forme d'un plan que l'on interroge et sur lequel on a des informations, à quelque endroit que l'on soit dans les espaces d'exposition.

M. Mauger :

Après la Maison du Morvan, on passe par un jardin que nous avons créé pour relier la Maison du Morvan aux musées proprement dits. Il a été créé par Mutabilis, en rappelant la végétation du Morvan, ses bois et ses clairières. Puis, passé le pavillon d'accueil, on aura des espaces jardinés.

Le pavillon a un muret en pierres en partie basse. On est en déclivité. Il y a pratiquement un niveau entre le jardin bas et le jardin haut, qui était le jardin entre les deux musées autrefois. Dans la partie basse en pierre, il y a des salles qui seront des salles d'expositions temporaires. On sait aujourd'hui que, pour dynamiser un musée, il faut faire beaucoup d'expositions temporaires. Les musées ne fonctionnent plus avec juste une exposition permanente. C'est cette politique d'expositions temporaires, renouvelées deux ou trois fois par an, qui fait que l'on peut accueillir des groupes scolaires, des personnes âgées en groupes, et que l'on peut aussi fédérer des partenariats avec des entreprises locales et animer tout un tissu économique.

L'étage supérieur est le hall d'accueil des deux musées, puisque d'un côté on va vers le Musée du Costume et de l'autre on va vers le Musée du Septennat. Depuis cette partie haute, on a une très belle vue sur Château-Chinon, ses églises et tout son paysage de toiture.

En sortant du pavillon, on se trouve dans le jardin haut, qui sera un jardin paysagé, végétalisé, avec des rosiers, et qui aura aussi un belvédère sur le paysage du haut Morvan, où se trouvera l'arbre donné par la reine d'Angleterre.

Sur le Musée du Costume, on prend l'hôtel particulier tel qu'il était, et on redispose les costumes, à la fois pour faire un vrai parcours où les personnes, depuis le pavillon d'accueil, vont faire tout un cheminement et vont revenir à ce pavillon, mais sans faire marche arrière, sans se croiser.

Le discours mis en place avec le conservateur, François Martin, est un discours à travers le temps, sur une base chronologique. En partie finale du parcours, il développe toute la création contemporaine et tout le 20^e siècle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui cela va de 1780 au 19^e, sans avoir ce développement sur aujourd'hui, qui intéresse d'ailleurs beaucoup les jeunes. Cela va donc être une visite chronologique, où on verra notamment l'évolution de la silhouette (robes à crinoline, puis silhouettes plus affinées, etc.).

On a un premier élément numérique sur l'évolution des silhouettes qui est, en fait, un point d'introduction pour montrer aux personnes quels sont les thèmes à voir dans les vitrines

M. Sanchez :

L'installation numérique donnera à voir ces silhouettes de façon diachronique et en rapport avec le corps des visiteurs. Cette installation sera multi-utilisateurs. Elle permettra à la fois de se voir, et d'interroger, avec la position de son corps, un grand nombre de bases de données documentaires nous montrant des évolutions chronologiques de la silhouette depuis l'antiquité jusqu'à des silhouettes contemporaines. Cet espace mettra en condition, et mettra une pointe d'interrogation sur notre propre rapport aussi au vêtement.

M. Mauger :

Ensuite, un parcours est proposé dans le rez-de-chaussée de l'hôtel particulier, avec l'introduction, le 18^e siècle. On va passer dans des couloirs centraux, puis, de part et d'autre, il y aura de grandes estrades latérales, avec des vitrages qui protègent les vêtements. L'idée du Musée du Costume, ce n'est pas d'avoir un musée statique. Il va y avoir une présentation renouvelée, tous les six mois ; on va changer les costumes, on va avoir vraiment cette notion qu'ont les musées d'aujourd'hui, de dynamisme. Quand des personnes viendront une première fois, finalement, six mois après ou un an après elles ne verront pas la même chose. L'idée est vraiment de faire revenir les visiteurs.

Il y a un passage dans des couloirs successifs, avec la datation des collections, en passant par les grandes périodes, scandées souvent par les conflits et les guerres, et on voit l'évolution de la silhouette à travers les époques. Ces espaces ont des traitements climatiques particuliers pour que ces costumes puissent être conservés dans de bonnes conditions.

Entre les deux niveaux, car il y a un rez-de-chaussée et un premier étage, il y a une deuxième installation numérique, qui s'appelle « le petit théâtre des apparences ».

M. Sanchez :

Cette deuxième installation interroge sur un thème un peu plus humoristique, la question de l'apparence. Elle révèle beaucoup de choses de notre rapport aux rapports, de notre façon de vivre. A travers de brefs montages, avec des fonds stéréoscopiques, donc en relief, le visiteur pourra interroger son rapport aux vêtements, et donc à l'apparence. C'est un point de respiration avant d'aller au niveau supérieur. Nous aimerions que ce soit aussi un point d'humour, et un petit miroir de nos manies.

M. Mauger :

Cette visite pourrait durer entre 30 minutes et 1 heure 30. Le pavillon d'accueil par lequel les personnes vont ressortir va contribuer à ce que l'on se pose, que l'on prenne un café, que l'on reprenne son souffle avant d'aborder le deuxième musée.

Pour le Musée du Septennat, le parcours a été totalement revu, puisqu'aujourd'hui on accède par l'ancien pensionnat, alors que demain on accèdera par le pavillon central et que l'on prendra le parcours totalement à l'opposé de ce qui était fait jusqu'ici.

On va entrer dans le Musée du Septennat par l'extension qui avait été faite au moment du deuxième septennat de François Mitterrand. On arrive dans une entrée, et, de la même manière qu'au Musée du Costume il y a une sorte d'espace d'introduction qui situe les enjeux du musée et ce que l'on va découvrir.

On trouve dans la première pièce un questionnement sur ce qu'est un musée des cadeaux présidentiels, ce que cela représente, ce qu'est le rôle du cadeau par rapport aux chefs d'Etat qui l'offrent, les artisans

qu'il fait travailler... Il y aura deux parties, l'une consacrée au premier septennat et l'autre au second, et la chronologie de tous les déplacements effectués par le Président Mitterrand, et la liste des chefs d'Etat qu'il a reçus.

De la même manière que précédemment, on trouvera là un point numérique sur les voyages et les cadeaux protocolaires.

M. Sanchez :

Cette installation introductive au Musée du Septennat va remettre en contexte les 14 années de voyage et de réceptions diplomatiques de François Mitterrand. Il y aura une cartographie animée et une chronologie permettant de situer quelques-unes de ces étapes. On verra donc bien que, sur les 14 années, une grande partie des deux septennats est consacrée à ces voyages et à ces réceptions protocolaires.

M. Mauger :

Dans la salle suivante, seront développés des thèmes géographiques, et en particulier en Asie (vases et petits objets). La grande baie vitrée sera conservée. Des paravents protégeront les objets précieux de la forte luminosité. Puis on passera ainsi de continent en continent, pour arriver aux parties européennes.

Les salles d'Afrique sont sous le soubassement de l'ancien couvent, où l'on trouvera les lions empaillés. Il a été fait un choix de montrer les différentes parties du continent africain salle par salle. Au début de chaque salle, un panneau expliquera les rapports géopolitiques que la France a pu avoir avec ces parties des continents, les raisons et les objectifs des déplacements des visites de François Mitterrand. L'Océanie sera à voir dans la partie rez-de-chaussée.

On arrive ensuite à la salle de l'Europe. Le parti qui a été pris par François Martin a été de diviser l'espace en deux, avec une partie avant la chute du mur de Berlin et une partie après cette chute. Il y aura des grandes cartes, dont une carte de l'Europe avant la chute du mur et une autre après la chute du mur. Les vitrines contiendront des costumes, des vases, des clés, objets symboliques offerts au Président.

Des parcours spécifiques pour scolaires notamment ont été prévus. Des cartes postales seront présentées. On pourra lire les petits messages envoyés par François Mitterrand.

L'homme, le collectionneur de livres, le bibliophile, l'écrivain, l'orateur, feront l'objet d'une salle et d'une installation numérique.

M. Sanchez :

Dans un bureau reconstitué, l'idée est de concevoir une installation de consultation documentaire, permettant d'accéder à des extraits télévisuels, radiophoniques, et à des extraits d'émissions auxquelles François Mitterrand a participé, notamment en relation avec la littérature, et des extraits de discours.

M. Mauger :

A la sortie du musée, on a une galerie, enterrée, qui ramènera au pavillon d'accueil. C'est la seule pièce supplémentaire que l'on fera dans ce musée. Plutôt que cela soit un couloir, on a décidé que cet endroit allait permettre de voir les grands projets du Président et le rapport qu'il avait au Morvan. On aura notamment une projection sur les rapports de François Mitterrand au Morvan. Au moment de quitter le musée, il nous semblait important de parler de l'héritage de François Mitterrand.

On repassera par le pavillon pour arriver dans le jardin bas et pour repasser par la Maison du Morvan. C'est dans ce pavillon que l'on pourra donner des indications aux groupes, et c'est aussi un lieu où on pourra louer des espaces pour faire des événements (le Conseil départemental, des entreprises...), comme cela se fait notamment au Musée du Louvre, aux musées de Marseille, de Lyon, où un certain nombre d'espaces sont loués. On pourra fermer l'accès aux deux musées et faire ainsi des animations dans le pavillon d'accueil.

Dans la maison d'accueil, on trouvera une borne d'accueil Office du tourisme, ainsi qu'un espace de vente d'ouvrages et de produits dérivés, de manière à ce que les visiteurs aient un souvenir de leur passage aux musées.

M. le Président :

Je vous remercie.

Si vous avez des questions à poser à M. Mauger et à M. Sanchez, vous pouvez, bien sûr, le faire. L'exposé a été clair. Le document qui a été remis permet de donner des informations utiles.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je souhaite donner la parole aux élus de ce territoire. Monsieur Pic, maire de Château-Chinon, et Jean-Sébastien Halliez, Président de la communauté de communes Morvan et Grands Lacs peuvent s'exprimer.

M. Pic :

Mesdames, messieurs, bonjour.

Merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous dans la salle François Mitterrand.

Château-Chinon, dans le passé, a beaucoup donné pour survivre ; le bois de ses forêts pour chauffer les Parisiens, ses plus belles femmes et les plus saines pour nourrir au sein les enfants des bourgeois, ses hommes et ses bœufs les plus forts pour aller effectuer les travaux agricoles des propriétaires terriens.

Au milieu du 20^e siècle, Château-Chinon et le haut Morvan ont connu une embellie due à un homme, François Mitterrand.

Aujourd'hui, Château-Chinon est en perte d'attractivité, et a besoin de votre soutien.

Château-Chinon a perdu en quelques décennies 600 emplois industriels. Quand bien même un certain nombre ont été remplacés par des emplois tertiaires, cela n'a pas compensé.

Château-Chinon a perdu de son attractivité immobilière.

J'en passe et des meilleures.

Nous sommes en perte d'attractivité, nous sommes en perte de population, et nous avons des problèmes de coexistence, qu'il ne faut pas négliger, avec le problème de la présence de l'Institut européen des sciences humaines à proximité.

Il faut redonner de l'attractivité à notre ville. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes inscrits, aux côtés du Pays Nivernais Morvan, dans le process Villages du futur.

Nous savons très bien que nous n'allons pas accueillir dorénavant des structures industrielles ou artisanales avec des dizaines, voire des centaines d'emplois. Non, ce temps-là est révolu, malheureusement. Donc, il faut travailler sur l'attractivité touristique. Château-Chinon et le haut Morvan est à un stade de grandeur nature où il y a possibilité de faire un tas d'activités. Château-Chinon peut être aussi le point d'appui d'un tourisme intellectuel de grande envergure. En effet, dans un rayon d'à peine 50 km, on trouve Autun, Bibracte, Vézelay, Nevers. Donc, Château-Chinon peut servir de point d'attache pour un tourisme dit intellectuel, et on peut faire tous ces itinéraires « en marguerite ».

Château-Chinon a besoin de vous. Je pense que la Cité muséale peut servir de point d'appui à l'attractivité de la ville. Certains pourront dire que 5 M€ d'investissements, pour un territoire en perte de populations, c'est très important, et que l'on pourrait mettre cet argent ailleurs. Bien sûr, on peut toujours mettre cet argent ailleurs. Mais pourquoi pas dans le Morvan ? Je connais bien le département, le Val de Loire, le Morvan. Le Morvan a besoin du Département pour se développer et pour survivre encore aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Halliez :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

En tant que Président de la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs, je voudrais dire que le projet, qui est travaillé depuis de longues années, et qui a fait l'objet d'études, de discussions, de simulations, est un projet qui fait honneur à l'idée que l'on peut se faire de notre département, soucieux de mettre en valeur son passé, mais aussi de le faire de manière moderne, audacieuse, et positive, à travers une ambition qui est celle de la diplomatie. C'est une grande spécialité française. Et également de la haute couture, qui en est une également.

Château-Chinon est la première ville que l'on traverse quand on rentre dans la Nièvre, venant de Dijon à Nevers, et elle est aussi une des portes du département. Or, l'image du département se joue aussi à travers l'image que l'on peut avoir lorsque l'on traverse cette ville.

Le fait de rapprocher le Musée du Septennat et que le Musée du Costume de la ville est un projet intéressant. C'est aussi la mutualisation de l'accueil touristique qui a plu à la communauté de

communes, et donc c'est l'addition à la fois de touristes qui viennent en demande d'informations et de touristes qui viennent visiter les musées. Donc, nous souhaitons jouer gagnants dans cette affaire-là en additionnant les visites, et en participant à la reconfiguration du centre-ville, et aussi, au fond, au dynamisme culturel que cette ville et cette région peuvent avoir.

Nous sommes solidaires, partenaires, acteurs de ce projet, dans la mesure où nous avons délibéré il y a quelques semaines au Conseil communautaire pour pouvoir acquérir la Maison du Morvan. Cette délibération est exécutoire. La communauté de communes s'engage à réaliser les travaux d'aménagement de la Maison du Morvan, en qualité d'office du tourisme et de pôle d'accueil mutualisé des visiteurs. L'objectif est de redynamiser l'image et la fréquentation touristique. Rappelons que le Musée du Septennat, dans ses premières années, a dépassé les 100 000 visiteurs. C'est un chiffre considérable. Les travaux et les simulations qui ont été réalisés ne vont pas jusque-là, mais visent à doper la fréquentation.

Cette Cité muséale s'inscrit vraiment très bien dans un parcours géographique, comme l'a dit Jean-Jacques Pic. Bibracte est à 15 minutes. Les Settons sont à moins d'une demi-heure. Le contrat de station est quasiment bouclé avec la Région et le Département, et nous avons une ambition de modernisation et de vision du futur. Bien sûr, il y a beaucoup d'atouts touristiques dans cette intercommunalité : Bazoches, bien sûr, Vézelay de l'autre côté, mais également toute la stratégie que l'on a bâtie avec les musées. Le Musée de la Résistance, avec le mémorial de Dun-les-Places, pour la première fois, a dépassé les 10 000 visiteurs cette année, et il est en croissance. Le musée des Nourrices et de l'assistance publique est un pôle important également d'entrée de territoire sur cette thématique. Le musée des Ecoles de hameau est développé aux Settons. Bref, dans la Nièvre et dans le Morvan, on a bien sûr les sports de pleine nature comme couverture, mais également tout l'aspect historique, culturel, et la Cité muséale peut être un phare dans notre région.

Merci au Département d'avoir beaucoup travaillé depuis plusieurs années avec nous sur ce projet, et nous espérons maintenant qu'il puisse se concrétiser et finalement bâtir la Ville du futur, et le territoire du futur que nous souhaitons. Merci.

M. le Président :

En termes de plan de financement, la participation du Département est prévue à hauteur de 5 103 833 €. La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs a pris toute sa place dans le projet, avec une somme de 2 357 213 €. Sur le reste, pour le Département, sur les 10 218 039 € qu'il restait à notre charge, on peut compter sur le 2 M€ de l'Europe via la Région Bourgogne Franche-Comté, sur la DRAC à hauteur de 640 000 €, sur le Fonds pour la restructuration de la Défense à hauteur de 520 000 €, sur le Fonds pour les galeries numériques, de 221 000 €, sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, de 35 000 €, sur la Caisse des Dépôts à hauteur de

14 400 €, sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, à hauteur de 287 000 €, et sur le FCTVA à hauteur de 1 396 806 €. Il reste donc à la charge du Département, dans le budget qui vous est proposé 5 103 833 €.

Le rapport expose également les modalités de la participation de la communauté de communes. Il ressort sur les fonds propres de la communauté de communes 824 282 €.

En termes de planning, l'année 2019 sera consacrée à la consultation des entreprises, la notification du marché. En 2020, il y aura l'installation du chantier, la chaufferie bois, le début des travaux sur le pavillon haut et l'exposition temporaire, la réalisation du jardin haut, et les travaux d'équipement technique du Musée du Septennat. Ils se poursuivront toute l'année 2021, et on peut espérer que mi-2022 on puisse procéder à l'ouverture de la Cité muséale.

Après ces éléments, je vais ouvrir les débats, et vous écouter. Qui souhaite s'exprimer ?

La parole est à Corinne Bouchard.

Mme Bouchard :

D'abord, le projet qui est présenté est très séduisant, et de ce point de vue, on peut le dire à l'architecte que nous apprécions et admirons son travail. Et j'ajouterais malgré tout que, pour le prix, on peut espérer qu'il y a une réalisation à la mesure.

En réalité, tout le débat se situe sur le fait de savoir où l'on met la priorité, si justement on considère que ce projet-là pour Château-Chinon, avec le rayonnement éventuel pour le département, cela peut justifier une telle somme ; ou pas. Vous l'avez compris, pour notre groupe, nous sommes plutôt réservés sur ce point. Il y a déjà cette question financière qui est à prendre en considération, surtout que, dans ce qui nous a été présenté, on n'a pas vu la suite, c'est-à-dire les frais de fonctionnement, couverts par qui ? Etc.

Par ailleurs, mais ce que je dis n'engage que moi, je trouve qu'il y a un côté « hagiographie de François Mitterrand » qui finit par être un peu lassant. Lorsque l'on nous dit que la route traverserait le désert si elle ne menait pas à des réalisations comme cela, c'est faire un peu vite fi des personnes qui vivent là et qui ont le droit aussi d'être prises en considération, même si leur priorité ce n'est pas le musée et la Cité muséale.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Je veux bien dire quelques mots en tant que conseiller départemental de ce canton.

Beaucoup de points ont été développés, à la fois par le Président, par le vice-Président chargé de la culture, par mes collègues de Château-Chinon, à la fois le maire et le Président de la communauté de communes.

Château-Chinon a besoin qu'on l'accompagne dans son redressement, compte tenu, effectivement, des pertes d'emplois importantes connues au cours de ces dernières décennies, qu'il s'agisse de la disparition de DIM, de l'imprimerie de l'armée, du service des anciens combattants, etc. Je ne crois pas qu'en France il y ait beaucoup d'endroits où l'on ait constaté un impact négatif économique aussi fort que celui-ci au regard de décisions extérieures à ce territoire, car ces décisions sont prises ailleurs qu'à Château-Chinon.

Donc, comment reconstruire une dynamique, accompagner le territoire dans sa résilience, dans son rebond ?

On pourrait se poser la question des choix possibles. Il se trouve que la proposition est faite, car il y a aujourd'hui un équipement qui a un potentiel et qui peut répondre à un certain nombre d'enjeux sur ce territoire.

C'est d'abord un enjeu urbanistique. Château-Chinon a besoin du point de vue urbanistique d'avoir un travail de sa reconfiguration urbanistique. Le travail se fait à travers la Cité muséale. Il va se faire aussi prochainement à travers un projet aussi de rénovation de l'hôpital de l'ordre de 5 M€. On réfléchit aussi à une perspective concernant le collège, qui a plus de 48 ans, et qui mérite des adaptations. Cela s'inscrit également dans la réflexion qu'a la Ville sur l'aménagement des espaces publics interstitiels, dans le cadre de la démarche Villages du futur, qui a été évoquée avant moi.

Il y a un enjeu architectural aussi. Dans les années 1970, Château-Chinon était dans le tempo de son temps avec des architectures parfois un peu difficilement compréhensibles, pour lesquels il y avait des réticences à l'acceptation – je pense à tout ce qui avait été réalisé par l'architecte Ferni à l'époque – ; on a besoin aussi aujourd'hui de témoigner que, sur le plan architectural, Château-Chinon est dans son temps, c'est-à-dire dispose de perspectives architecturales, d'équipements qui résonnent avec d'autres équipements architecturaux qui ont une certaine force. Je pense en particulier à Bibracte, qui est le site le plus proche. Mais dans des équipements un peu plus modestes, il y a aussi un certain nombre d'audaces qui ont été réalisées, et je pense au musée des Nourrices et de l'assistance publique ; là aussi on a un geste tout à fait fort et significatif. Je pourrais multiplier les exemples. Il est très important que Château-Chinon puisse aussi témoigner qu'il est dans ce temps-là.

Il y a un enjeu aussi esthétique, à travers le geste qui est réalisé et qui est fondamental, c'est-à-dire mettre là aussi en lumière, en perspective cet équipement par rapport au reste des architectures locales.

Il y a un enjeu économique, cela a été évoqué ; d'où l'idée de faire en sorte que le musée, qui tournait le dos à la ville, réintègre la ville, pour

qu'il y ait les retombées maximales. Si on entre par la Maison du Morvan, on sera dans le cœur de Château-Chinon, et nécessairement cela donnera envie de faire un tour dans la ville.

C'est un enjeu d'attractivité, non seulement de la ville, mais également du territoire, en rappelant ce que Jean-Sébastien Halliez a dit sur la porte d'entrée de la Nièvre. Donc un enjeu d'attractivité pour notre département également.

Un enjeu culturel également, et de rayonnement. L'idée est de faire en sorte qu'avec cet équipement, il y ait aussi sur place une équipe d'animation culturelle, qui, avec les équipes du Département et les équipes de la communauté de communes, soit en mesure de permettre de construire une politique culturelle à l'échelle de ce que Château-Chinon a et représente pour son territoire. Je tiens à rappeler que, dans le dernier schéma régional d'aménagement et de développement de la Région Bourgogne, Château-Chinon est, au regard de ses fonctions par rapport à son environnement, positionnée au même titre que Decize, Autun ou Beaune. C'est témoigner de ce que cette ville représente pour son territoire.

Voilà ce que je voulais dire. C'est effectivement un projet à 12 M€. C'est un projet à 5 M€ nets pour le Département. C'est à la fois beaucoup et, au regard de ce que représente l'équipement, une charge qui, certes, dans ce contexte, est difficile à assumer, mais qui apparaît à la hauteur de ce qu'il faut faire pour cette partie de territoire.

Je voulais terminer en disant que cela s'inscrit dans une stratégie de développement de la communauté de communes. C'est un des éléments de son projet de développement. C'est un équipement qui s'inscrit dans la stratégie de la ville sur son territoire, qui est le pays Nivernais Morvan, mais aussi le Morvan, puisqu'à côté de ce travail, il y a aussi un projet de dynamisation de la station touristique des Settons, qui est en rebond aussi.

Cet équipement, ce projet n'aurait pas tout son sens s'il ne s'inscrivait pas dans une dynamique construite, portée par les acteurs que sont à la fois les élus, mais aussi les acteurs socioprofessionnels et associatifs de ce territoire.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à la majorité. 5 voix contre.

Nous allons remercier toutes les personnes qui sont venues à notre Session. Je pense que c'est un moment important pour le Morvan...

M. Joly :

... Pour la Nièvre, et pour la France !

M. le Président :

D'abord pour le Morvan, et ensuite pour la Nièvre, et aussi pour la France. Merci de votre attention. Je vous souhaite un bon retour.

EXAMEN DES MOTIONS

Conseil départemental de la Nièvre

Session du 26 novembre 2018

Motion

Non, à la fermeture de l'AFPA à Nevers !

(votée à l'unanimité)

« L'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), dans un communiqué national, a annoncé en octobre 2018 dans son plan de restructuration 2019-2020 la fermeture de 13 sites sur 112. L'établissement de Nevers fera partie des treize sites supprimés.

Une fois de plus les territoires ruraux subissent les conséquences de choix purement comptables.

Cette décision extrêmement brutale, prise sans aucune concertation, constitue un véritable traumatisme pour la Nièvre. Tout d'abord parce que cette fermeture implique la suppression de 25 postes équivalents temps plein dont 17 en CDI (2 en juillet 2019, 23 en mars 2020). Ensuite, parce que les demandeurs d'emploi ont un cruel besoin d'offres de formation de proximité et aussi parce qu'il permet de former des stagiaires extérieurs au département.

Selon le communiqué, l'AFPA, le plus gros organisme de formation de France, affiche, au niveau national, des pertes cumulées de 723 M€ entre 2012 et 2016.

Les élus du Conseil départemental estiment que ces pertes sont dues, en grande partie, à l'ouverture de ce secteur à une concurrence sauvage qui a pour conséquence une course au moins-disant sur les prix entre les organismes. Or la formation professionnelle n'est pas un marché comme un autre.

Créée en 1949, l'AFPA est le bras armé de l'État pour la qualification et la requalification des demandeurs d'emploi. C'est un outil solide qui possède des atouts importants : un maillage très serré de plateaux techniques, un savoir-faire élevé en matière « d'ingénierie de formation », de bonnes performances en ce qui concerne le retour à l'emploi de ses stagiaires...

L'AFPA, dans son communiqué, reconnaît l'existence de la demande de formation à Nevers, mais estime qu'elle n'est « plus en phase avec les spécificités » du centre situé route de Sermoise.

Le Conseil départemental a toute sa place dans ces discussions, car, indépendamment de ses compétences, ce qui concerne la Nièvre intéresse et implique les élus du Département.

Par conséquent, les élus du Conseil départemental pensent qu'il y a nécessité d'engager un travail de concertation avec les élus du Conseil départemental, la Région Bourgogne Franche-Comté, les représentants des entreprises, la Chambre de commerce et de l'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat pour évaluer les besoins et faire évoluer l'offre et l'outil.

Les élus du Conseil départemental s'opposent à la fermeture. Ils demandent que cette décision soit gelée et que s'ouvrent des discussions sur l'avenir du site de Nevers. Si, comme l'affirme l'AFPA, ce site comme douze autres en France, ne « répond plus aux besoins de l'économie et à la demande sociale » et doit être « efficace pour les entreprises, attractive pour les stagiaires, utile pour tous... », nous nous faisons fort, ensemble, d'y parvenir. »

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU 26 NOVEMBRE 2018

MOTION

Soutien aux Sapeurs-Pompiers de France

Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)

(votée à l'unanimité)

« Les élus du Conseil départemental rappellent que :

Chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur dans l'urgence que ce soit dans les métropoles que dans les territoires ruraux.

Chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêt à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours au risque de leur vie.

Nous avons un système de sécurité civile des plus performants au monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.

Au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.

Depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont toujours présents, toujours partants et toujours proches, mais surtout toujours là quand il faut.

Considérent que :

L'inquiétude des sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT.

La fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.

Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.

Le devoir des élus est de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure les piliers de la sécurité civile de notre République

Demandent :

Au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Elysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

L'engagement du ministre de l'Intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance, mais bien pour sauver des vies. »

M. Joly :

Juste un mot. J'ai évoqué tout à l'heure une proposition qui est d'engager une démarche afin que Nevers soit le siège de l'Agence nationale de la cohésion du territoire, cette agence d'ingénierie territoriale. Y a-t-il un accord pour que soit formalisée une décision de l'assemblée départementale, pour que cette Agence se trouve à Nevers ? Pour qu'elle puisse regarder la ruralité depuis la ruralité ?

Nous avons une légitimité. Ici, François Mitterrand a pensé la décentralisation au regard de son expérience. Ici, nous avons au cours des dernières années, porté le bouclier rural, nous portons les Nouvelles Ruralités, les Villages du Futur ; nous avons toute légitimité au regard de la créativité qui est la nôtre et de l'imagination dont nous savons faire preuve, pour solliciter que le siège de cette agence se trouve dans la Nièvre.

M. le Président :

Etes-vous d'accord pour que nous adressions un courrier à M. le Président de la République et à M. le Premier ministre pour leur demander d'installer l'Agence de la cohésion des territoires à Nevers ? Il n'y a pas d'opposition ? Ni d'abstention ?

Nous allons charger les services d'établir ces courriers. Je propose que le courrier soit soumis aux trois présidents de groupe, qui pourraient le co-signer avec le Président, et qu'il soit adressé au Président de la République et au Premier ministre. Cela vous convient-il ? C'est d'accord.

Je vous remercie. Bon retour.